

LE GAZ VIOLE LES DROITS HUMAINS



Action against LNG in Zeebrugge, Belgium
© Eric De Mildt / Greenpeace.

Histoires de communautés touchées
dans le monde entier par l'importation
de gaz fossile en Belgique

GREENPEACE

TABLE DES MATIÈRES

Les importations de gaz belges et les violations des droits humains	3
Nous ne le voyons pas, nous ne le sentons pas, mais son impact est bien réel.	4
Notre approche de l'origine des importations de gaz belges	5
Le gaz et les droits humains	6
Qu'est-ce que la vigilance en matière de droits humains ?	9
La vigilance comme règle de conduite pour le respect des droits humains	9
Quelles sont les incidences négatives que les entreprises doivent prendre en compte ?	10
Les parties prenantes ont le droit d'être informées et de s'exprimer dans le cadre de la procédure de diligence raisonnable	11
La vigilance, la transparence et l'industrie gazière	12
Études de cas : les violations des droits humains liées aux importations de gaz belges	13
États-Unis : le gaz de schiste provenant des États-Unis nuit au sol, à l'air et à la santé de la population	14
États-Unis : des champs de gaz de schiste à la côte intoxiquée du golfe du Mexique	20
Qatar : le revers de la médaille du GNL qatari	25
Norvège : les autochtones samis menacés par le développement du gaz	32
Russie : le gaz russe finance la guerre contre l'Ukraine	38
Russie : l'industrie gazière menace les Nenets, un peuple autochtone	43
Royaume-Uni : l'exportation de GNL américain et qatari sous pavillon britannique, et l'expansion de l'exploitation du gaz de la mer du Nord	48
Pays-Bas : tremblements de terre à Groningen (Groningue)	53
Conclusion	58



LES IMPORTATIONS DE GAZ BELGES ET LES VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS

« L'industrie gazière a la responsabilité de respecter les nombreux droits humains en rapport avec ses activités et ses relations commerciales, dont les produits en aval et les investissements. L'impact de la pollution par les entreprises, tant individuellement que collectivement, tout au long de la chaîne de valeur du gaz naturel a entraîné et continue d'entraîner des violations des droits humains, en particulier chez les peuples autochtones. »

– Baskut Tuncak, ancien Rapporteur spécial des Nations unies sur les substances toxiques et les droits humains

Jusqu'à la fin des années 1960, grâce à ses réserves de charbon des bassins wallon et limbourgeois, la Belgique était une superpuissance énergétique européenne. À la fin du XIX^e siècle, le charbon a fait de la « petite » Belgique une grande puissance économique européenne.¹ Cependant, ce qui était un miracle économique pour les compagnies minières a eu un impact indéniable sur les travailleurs·euses et les communautés avoisinantes. Les personnes qui travaillaient dans l'obscurité des mines de charbon exiguës étaient largement exploitées, et le dur labeur avait un impact sur leur santé...² C'est pourquoi, tout au long du XX^e siècle, des grèves ont été organisées dans les mines pour défendre et renforcer les droits

1 Vlanderen.be, ENERGIE - Natuur, milieu en klimaat <https://www.milieuinfo.be/dms/d/d/workspace/SpacesStore/ed4bdd69-e4b5-4035-ad12-e00082c9e5b9/hfst6delstoffenvlaanderen.pdf>

2 VRT, Verhalen uit de limburgse steenkoolmijnen (2022) <https://www.vrt.be/nl/over-de-vrt/nieuws/2022/07/12/verhalen-uit-de-limburgse-steenkoolmijnen/>

de ces travailleurs·euses.³ L'exploitation du charbon en Belgique ne s'est que progressivement raréfiée. La dernière mine a été fermée en 1992.⁴

Nous ne le voyons pas, nous ne le sentons pas, mais son impact est bien réel.

Depuis lors, le charbon a été remplacé par le pétrole, le gaz, le nucléaire et les énergies renouvelables, et la Belgique importe la plupart de ses sources d'énergie des quatre coins du monde. Pour la plupart des gens, l'impact de l'extraction des combustibles fossiles n'est donc plus qu'un lointain souvenir. L'exploitation minière a cessé dans les provinces du Limbourg et du Hainaut, mais cela ne signifie pas que l'exploitation des combustibles fossiles n'a pas d'impact sur d'autres communautés.

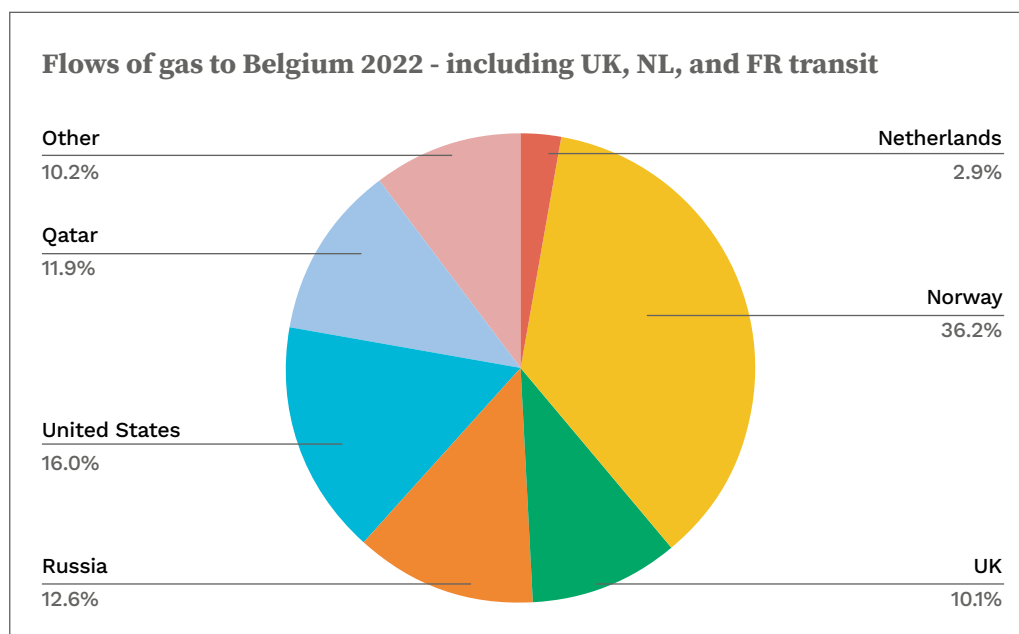
Cette étude montre les liens entre les importations de gaz belges, en particulier, et des violations des droits humains qui se produisent dans le monde entier. Il est possible d'établir des liens entre le gaz importé en Belgique et des violations des droits humains, la destruction de l'environnement et un impact considérable sur le climat.

Ce manque de responsabilité pourrait être ébranlé par la directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité (ou directive CSDD, pour *Corporate Sustainability Due Diligence*). Ce cadre obligera les grandes multinationales à rendre compte des violations des droits humains et de l'impact environnemental de leurs chaînes d'approvisionnement. La Belgique assumant la présidence du Conseil de l'UE au premier semestre 2024, les décideurs politiques belges et nationaux joueront un rôle important dans la mise en œuvre des processus décisionnels de l'UE. Il faudra notamment veiller à ce que ce cadre de diligence raisonnable soit suffisamment rigoureux pour tenir compte de l'impact des combustibles fossiles.

À l'aide du cadre de la directive CSDD, Greenpeace Belgique souhaite alerter sur l'ampleur des dommages humains et environnementaux causés par les importations de gaz belges. L'extraction, la production, le transport et la consommation de gaz font des victimes dans des communautés du monde entier, dont les droits sont quotidiennement violés par la soif de combustibles fossiles de l'Europe. Ce rapport vise à rendre visibles les différents types de dommages associés au marché du gaz, mais aussi à donner un visage et une voix aux communautés qui souffrent des conséquences des importations de gaz belges.

3 Rik Hermmerijckx, In de geest van Mei 68 Arbeidersprotest en radicaal militantisme in België (2007) https://www.journalbelgianhistory.be/en/system/files/article_pdf/chtp18_007_Hemmerijckx.pdf

4 Greenpeace Belgique, La Belgique dit adieu au charbon (2016) <https://www.greenpeace.org/belgium/fr/blog/583/la-belgique-dit-adieu-au-charbon/>



Source : Calculs de Greenpeace Belgique sur la base de données d'Eurostat et du gouvernement britannique.

Notre approche de l'origine des importations de gaz belges

La part de la Belgique dans les importations énergétiques de gaz comprend des flux directs et indirects, ce qui signifie que la Belgique agit en tant que consommateur final mais aussi en tant que pays de transit. Notre approche diffère des chiffres d'Eurostat⁵, qui considère les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la France comme les principales sources d'approvisionnement en gaz. Notre méthode nous a permis de découvrir que ce n'était pas tout à fait juste. En effet, les Pays-Bas ont bien une production nationale de gaz, mais celle-ci ne représente qu'une petite partie du mix gazier, ce qui veut dire que le reste provient d'importations d'autres pays. Il en va de même pour le Royaume-Uni, dont la production est limitée et qui importe beaucoup de GNL américain et qatari. Enfin, la France ne dispose pas de gisements gaziers propres, ce qui la rend totalement dépendante des importations et donc d'autres pays.⁶ Cet aperçu complet de l'origine réelle du gaz révèle que ces pays exportent sous leur propre drapeau du gaz importé, comme s'ils étaient les producteurs de ce gaz, sans divulguer l'origine réelle du gaz. Le graphique ci-dessus révèle donc la véritable origine du flux du marché gazier belge, ce qui nous a permis de retracer les violations des droits humains dans les pays d'origine.

⁵ Commission européenne, Eurostat (2023), https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/nrg_ti_gasm__custom_8065033/bookmark/table?bookmarkId=03d17fb1-32a7-4459-906a-22cafb90eabd

⁶ Commission européenne, Eurostat (2023), https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/nrg_ti_gasm__custom_8065129/bookmark/table?bookmarkId=7196_db22-b771-4a25-ba70-e13cc33c1cc9



LE GAZ ET LES DROITS HUMAINS

Le gaz fossile n'est pas seulement à l'origine de problèmes environnementaux, il est également associé à des violations des droits humains. Dans ce rapport, nous examinons l'industrie gazière sous l'angle des droits humains. Notre démarche s'explique essentiellement par la future directive européenne CSDD⁷, qui va clarifier le devoir de vigilance des entreprises en matière de droits humains et la manière dont les entreprises seront tenues de rendre des comptes au niveau européen. Les entreprises vont avoir l'obligation légale de faire preuve de vigilance quant au respect des droits humains et de l'environnement, et elles seront responsables des dommages résultant de leur manque de vigilance.

Traditionnellement, les traités relatifs aux droits humains n'accordaient pas, ou que peu, d'attention à l'environnement. À l'heure actuelle, la jurisprudence croissante de la Cour européenne des droits de l'homme défend le droit à la vie et à la vie privée. Deux résolutions récemment ratifiées par des organes importants des Nations unies, le Conseil des droits de l'homme des Nations unies⁸ et l'Assemblée générale des Nations unies⁹, reconnaissent que disposer d'un environnement propre, sain et durable est un droit humain en soi, qui permet la jouissance et le respect d'autres droits humains, lesquels dépendent d'un tel environnement de qualité. C'est ainsi que les procès nationaux pour la défense du climat invoquent de plus en plus les obligations relatives aux droits humains dans le contexte du changement climatique, comme dans l'importante affaire Urgenda aux Pays-Bas.¹⁰

7 Commission européenne, Proposition de Directive du Parlement européen et du Conseil sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité et modifiant la directive (UE) 2019/1937, 71 final (2022), <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A52022PC0071> – Ci-après : proposition de directive CSDD

8 Conseil des droits de l'homme des Nations unies, Résolution 48/13, Droit à un environnement propre, sain et durable (2021), <https://daccess-ods.un.org/access.nsf/Get?OpenAgent&DS=A/HRC/RES/48/13&Lang=F>

9 Assemblée générale des Nations unies, Résolution 76/300, Droit à un environnement propre, sain et durable (2022), https://digitallibrary.un.org/record/3983329/files/A_RES_76_300-FR.pdf?ln=en

10 Climate Case Chart, Urgenda Foundation v. State of the Netherlands <https://climatecasechart.com/non-use-case/urgenda-foundation-v-kingdom-of-the-netherlands/>

Les traités relatifs aux droits humains s'adressent aux États. L'une des obligations qui en découlent pour les États, outre le respect des droits humains eux-mêmes, est la protection contre les violations des droits humains commises par des tiers. Parmi ces tiers figurent les entreprises. Les États doivent donc protéger les droits humains en veillant à ce qu'ils soient respectés dans le cadre des relations entre des acteurs non étatiques. De ce fait, les autres acteurs, comme les entreprises, ont également l'obligation de respecter les droits humains.

Les normes internationales en matière de responsabilité des entreprises ont d'abord été établies par l'Organisation de coopération et de développement économiques (par exemple, les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales) et l'Organisation internationale du travail, qui stipulent explicitement que les entreprises ont la responsabilité de prévenir les incidences négatives dans leurs chaînes d'approvisionnement et d'y réagir.¹¹ Dans le droit fil de ces évolutions, les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, publiés en 2011, reconnaissent les responsabilités et les devoirs des États en matière de respect, de protection et d'application des droits humains par les entreprises.¹² Les entreprises ont l'obligation de respecter les droits humains dans toutes leurs activités, y compris leurs activités extraterritoriales et leurs chaînes de valeur.¹³ Le fait que ces Principes directeurs des Nations unies soient un texte non contraignant ne signifie pas que les entreprises (ou les États) sont libres d'ignorer ces obligations. En effet, celles-ci reflètent le cadre juridique existant et les tribunaux peuvent appliquer des lois et des principes juridiques conformes à ces Principes directeurs, comme l'a fait le tribunal néerlandais dans la célèbre affaire du climat contre Shell.¹⁴

11 <https://www.oecd.org/fr/gouvernementdentreprise/mne/>

12 Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (2011), <https://www.ohchr.org/fr/publications/reference-publications/guiding-principles-business-and-human-rights-implementing>

13 Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (2011), <https://www.ohchr.org/fr/publications/reference-publications/guiding-principles-business-and-human-rights-implementing>

14 Climate case chart, Milieudéfense v. Royal Dutch Shell (2019), <https://climatecasechart.com/non-us-case/milieudéfense-et-al-v-royal-dutch-shell-plc/>

Ces dernières années, ce cadre a été partiellement mis en œuvre dans des lois contraignantes de portée limitée, tant au niveau des États que de l'Union européenne. L'UE a inclus des exigences de vigilance pour les entreprises dans divers instruments juridiques, tels que le règlement sur les minerais qui alimentent des conflits et le règlement sur les produits sans déforestation. La France a adopté une obligation de vigilance pour les grandes entreprises en 2017¹⁵, suivie par l'Allemagne en 2021 avec sa Loi sur les chaînes d'approvisionnement (Lieferkettengesetz).¹⁶ Les Pays-Bas ont introduit une loi sur la vigilance axée sur le travail des enfants, tandis que le Royaume-Uni a fait de même en mettant l'accent sur le travail forcé et la traite des êtres humains. Toutes ces initiatives nationales présentent de graves lacunes et limites, mais elles ont ouvert la voie à une proposition de la Commission européenne en faveur d'une directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité (directive CSDD). Le processus législatif pour cette directive est dans sa phase finale, et une directive sera adoptée au début 2024.

15 Légifrance, Loi relative au devoir de vigilance (2017), <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000034290626/>

16 Bundesministerium für Arbeit und Soziales, German Supply Chain Duty of Care Act (2021), <https://www.bmas.de/DE/Service/Gesetze-und-Gesetzesvorhaben/Gesetz-Unternehmerische-Sorgfaltspflichten-Lieferketten/gesetz-unternehmerische-sorgfaltspflichten-lieferketten.html>



QU'EST-CE QUE LA VIGILANCE EN MATIÈRE DE DROITS HUMAINS ?

L'essence de la diligence raisonnable, ou du devoir de vigilance, est que les entreprises doivent recenser leurs incidences négatives réelles et potentielles sur les droits humains. Lorsqu'elles constatent l'existence potentielle d'incidences négatives, les entreprises doivent les éviter et les atténuer par des mesures actives de prévention et d'atténuation. Si de telles incidences négatives se sont déjà produites, elles doivent être atténuées et cesser. En outre, les entreprises doivent prendre des mesures correctives lorsque des dommages ont été occasionnés. Autrement dit, les entreprises doivent surveiller activement le risque d'incidences négatives et gérer ces risques ou ces incidences. Les exigences relatives au devoir de vigilance doivent être incluses dans les politiques et les systèmes de gestion des entreprises et faire l'objet d'un suivi actif.

La vigilance comme règle de conduite pour le respect des droits humains

La directive CSSD fournira un cadre juridique contraignant aux exigences relatives à la diligence raisonnable ou au devoir de vigilance des entreprises eu égard aux droits humains et à l'environnement. La proposition de directive souligne la nécessité d'une application horizontale des droits humains. Elle affirme que la promotion des valeurs fondamentales telles que le respect des droits humains suppose «la participation, non seulement des autorités publiques, mais aussi des acteurs privés, en particulier des entreprises».¹⁷ C'est pourquoi elle formule des obligations pour les entreprises en ce qui

¹⁷ Commission européenne, 23 février 2022, Proposition de Directive du Parlement européen et du Conseil sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité et modifiant la directive (UE) 2019/1937, COM(2022) 71 final. Ci-après dénommée la CSDDD.

concerne les « incidences négatives potentielles ou réelles sur les droits de l'homme et l'environnement »¹⁸ et la responsabilité des entreprises en cas de non-respect de ces obligations. Les entreprises sont tenues de faire preuve de vigilance en ce qui concerne ces incidences négatives. La proposition de directive se réfère au processus de diligence raisonnable décrit dans le « Guide OCDE sur le devoir de diligence pour une conduite responsable des entreprises », qu'elle convertit en obligations juridiques contraignantes.

Concrètement, les entreprises doivent :

- (a) intégrer la diligence raisonnable ou le devoir de vigilance dans leurs politiques
- (b) identifier les impacts négatifs réels ou potentiels
- (c) prévenir et réduire les impacts négatifs potentiels, et faire cesser et réduire au minimum les impacts négatifs réels
- (d) mettre en place et conserver une procédure de réclamation
- (e) surveiller l'efficacité de leurs politiques et de leurs mesures relatives au devoir de vigilance
- (f) rendre publiques les informations relatives à leur devoir de vigilance.¹⁹

La proposition de directive prévoit également que les entreprises incluses dans son champ d'application seront tenues responsables des dommages lorsqu'elles ne respectent pas ces obligations et que ce manquement entraîne des dommages.²⁰

Quelles sont les incidences négatives que les entreprises doivent prendre en compte ?

D'une part, le devoir de vigilance, ou diligence raisonnable, concerne les incidences négatives sur les droits humains, ou plus particulièrement sur les personnes protégées, résultant de la violation d'une des interdictions ou d'un des droits consacrés par l'ensemble des conventions relatives aux droits humains et aux droits des travailleurs·euses. D'autre part, il porte sur les incidences négatives sur l'environnement résultant de la violation de l'une des interdictions et obligations découlant des nombreuses conventions internationales en matière d'environnement.²¹

Le droit à un environnement propre, sain et durable est également un droit humain. En effet, les incidences négatives sur le droit à la vie et à la santé comprennent toute « dégradation mesurable de l'environnement » qui affecte négativement la production de denrées alimentaires, l'accès à une eau potable sûre et propre et aux installations sanitaires, la santé, la sécurité et les moyens de subsistance des populations, ou l'intégrité écologique.²²

18 Proposition de directive CSDD, article 1(1)

19 CSDDD, art. 4-11

20 CSDDD, art. 22(1)

21 CSDDD, art. 3 (b) et (c) et l'annexe

22 CSDDD, annexe, partie 1, 1(18). Cette citation de la proposition de la Commission fait référence, à tort, à l'article 5 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, mais dans la version du Conseil, elle a été corrigée et mentionne bien l'article 6(1) du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Il est important de noter que le champ d'application de la procédure de diligence raisonnable couvre non seulement les activités de l'entreprise elle-même, mais aussi celles de ses filiales et des autres entités de sa chaîne de valeur.²³ Dans le cas du gaz vendu en Belgique, cela signifie que les entreprises concernées doivent recenser les incidences négatives réelles et potentielles liées à toutes les étapes, de la production à la livraison de ce gaz. Et cette obligation s'applique non seulement à l'entreprise qui livre le gaz, mais aussi à tous les maillons de la chaîne d'approvisionnement.

L'obligation de vigilance est une obligation de moyen et non une obligation de résultat. Cela veut dire que des efforts raisonnables sont attendus pour recenser ou gérer les incidences négatives réelles ou potentielles, mais qu'une entreprise ne peut être tenue responsable des incidences négatives qui n'étaient pas prévisibles ou dont le recensement aurait nécessité des efforts excessifs.²⁴

Toutefois, lorsqu'un impact négatif est identifié et qu'il est impossible d'y mettre fin ou de le minimiser, la Belgique doit veiller à ce que les entreprises s'abstiennent de toute relation commerciale (poursuite, extension) et, le cas échéant, la suspendent ou y mettent fin. En particulier, la Belgique doit veiller à ce que les entreprises prévoient cette option dans leur droit des contrats.²⁵

Les parties prenantes ont le droit d'être informées et de s'exprimer dans le cadre de la procédure de diligence raisonnable

Le processus de diligence raisonnable définit également un ensemble de droits pour les parties prenantes ou intéressées. Les personnes qui subissent des incidences négatives ou qui ont des raisons valables de penser qu'elles en subissent, celles qui travaillent ou qui représentent ces dernières, ainsi que les ONG, ont le droit d'introduire une plainte et d'obtenir une réponse adéquate. Le résultat de ces plaintes doit être pris en compte dans le recensement des incidences négatives, ce qui signifie que les effets négatifs confirmés doivent être traités de manière appropriée. Le cas échéant, les entreprises doivent consulter les groupes potentiellement affectés et les autres parties prenantes concernées. Cela leur permet de recueillir des informations sur les effets indésirables, dans le cadre du processus de recensement ou lors de l'adoption de mesures correctives. Les entreprises doivent également divulguer des informations sur leur processus de diligence raisonnable et ses résultats.

Enfin, et c'est tout aussi important, les parties prenantes peuvent demander des comptes aux entreprises en déposant des plaintes auprès des autorités de surveillance et en saisissant les tribunaux pour les dommages résultant d'un manque de vigilance.

²³ CSDDD, art. 6 (1)

²⁴ CSDDD, art. 22 (2)

²⁵ CSDDD, art. 7 (5) et art. 8 (6)

Avec la directive CSDD, le droit des sociétés de l'UE passe de manière décisive d'un modèle actionnarial, dans lequel l'entreprise n'est responsable que devant ses actionnaires, à un modèle de parties prenantes, dans lequel l'entreprise est également responsable devant d'autres parties prenantes, telles que leur personnel ou les personnes affectées par ses activités. Les entreprises doivent également tenir compte des intérêts de leurs parties prenantes et de l'intérêt public pour l'environnement.

La vigilance, la transparence et l'industrie gazière

Cela signifie que les acteurs de la chaîne d'extraction et de distribution du gaz sont également soumis à ces obligations de diligence. Ils vont devoir recenser activement les violations des droits humains, puis les prévenir s'il est encore possible de le faire, ou les atténuer et y mettre un terme lorsque ces effets se produisent déjà. Les études de cas montreront clairement que de telles violations des droits humains ont bel et bien lieu. Tous les acteurs du secteur gazier doivent donc d'urgence assainir leur chaîne de valeur, aussi bien les sociétés actives dans l'extraction et l'importation de gaz, comme TotalEnergies ou Shell, que les entreprises qui exploitent des infrastructures gazières et organisent le commerce du gaz, comme Fluxys.

Dans la section suivante, nous donnons un aperçu des violations des droits humains liées à la provenance du gaz actuellement consommé en Belgique. Ce sont ces incidences négatives que les entreprises doivent recenser lorsqu'elles exercent leur diligence raisonnable en matière de droits humains. Les témoignages fournissent un exemple des parties prenantes que ces entreprises devraient prendre en compte et impliquer dans leur diligence raisonnable. Ce sont également les incidences négatives et les personnes qui sont actuellement complètement négligées.



ÉTUDES DE CAS : LES VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS LIÉES AUX IMPORTATIONS DE GAZ BELGES

ÉTATS-UNIS : LE GAZ DE SCHISTE PROVENANT DES ÉTATS-UNIS NUIT AU SOL, À L'AIR ET À LA SANTÉ DE LA POPULATION

En 2022, 16 % des importations totales de gaz de la Belgique étaient attribuables au GNL américain, ce qui a fait des États-Unis notre deuxième source de gaz après la Norvège. Ces importations passent par les terminaux méthaniers de Fluxys à Zeebrugge (BE) et Dunkerque (FR).

Droits humains violés :

- Droit à la vie – article 6 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP)
- Droit au respect de la vie privée et familiale et du domicile – articles 17 & 23 du PIDCP
- Droit à la santé et au développement sain de l'enfant – article 12 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC)
- Droit à un environnement sain – article 6 du PIDCP et article 12 du PIDESC
- Droit à l'eau – article 11 du PIDESC



John Beard
© Tim Aubry /
Greenpeace

« Venez au Texas et vous verrez. Venez dans le bassin permien et voyez où ils forent et comment se passe le torchage. Recherchez des informations sur «Texas Sharon», le site de Sharon Wilson, qui prend des images optiques des rejets de gaz de ces diverses installations, et voyez la quantité qui s'échappe dans l'atmosphère. Non seulement du gaz est brûlé à l'air libre, mais il s'en échappe également des têtes de puits, des réservoirs et d'autres équipements. Ça aussi, ça contribue au changement climatique et au réchauffement de la planète. Et maintenant, nous allons envoyer ce gaz en Europe pour qu'ils puissent faire pareil là-bas.»

– John Beard, Jr.

Les importations directes des États-Unis vers la Belgique sont plutôt limitées parce que la capacité du port méthanier de Fluxys à Zeebrugge est déjà entièrement réservée par des contrats à long terme. Toutefois, si l'on prend

en compte les importations indirectes en provenance des États-Unis via les Pays-Bas, la France et le Royaume-Uni, les importations de gaz en provenance des États-Unis deviennent la deuxième source de gaz pour la Belgique en 2022, avec 16 % des importations. Ces importations se font notamment via le terminal de Fluxys à Dunkerque, principale porte d'entrée du GNL des États-Unis vers l'Europe en 2022. L'essor du GNL américain et ses liens avec Fluxys sont détaillés dans un rapport de Greenpeace International de 2023.²⁶

Au cours de la dernière décennie, alors que l'extraction de pétrole et de gaz naturel non conventionnels a pris son essor aux États-Unis, les effets néfastes de la fracturation sont devenus de plus en plus évidents.²⁷ De plus en plus d'études et de rapports scientifiques confirment que la fracturation a des incidences négatives sur la santé publique et l'environnement.



Local Woman with a Breathing Mask in Texas

© Les Stone / Greenpeace

Violations du droit à la vie et à la santé

Les produits chimiques utilisés dans la fracturation, qui comprennent des substances cancérigènes, nuisent à l'environnement et à la santé humaine. En outre, ils compromettent la qualité de l'air local, en particulier pour les personnes vivant à proximité des puits de fracturation. La production de gaz naturel libère de nombreuses substances toxiques et particules de poussière, comme l'ont montré de récentes recherches de Disclose sur les puits de gaz de TotalEnergies où a lieu la fracturation.²⁸

²⁶ Greenpeace International, Who profits from war (2023) <https://www.greenpeace.org/international/publication/59432/who-profits-from-war/>

²⁷ Fracktracker Alliance, The health and environmental effect of fracking <https://www.fracktracker.org/resources/oil-and-gas-101/health-environmental-effects-of-fracking/>

²⁸ Disclose, Shale gas imported into Europe TotalEnergies' health and environmental scandal in the United States (2023) <https://disclose.ngo/en/article/shale-gas-imported-into-europe-totalenergies-health-and-environmental-scandal-in-the-united-states>

Ces substances toxiques ont été associées à de graves problèmes de santé, notamment la leucémie, des lésions hépatiques, des irritations oculaires, nasales et de la gorge, et des maux de tête. Alors que le personnel du secteur pétrolier et gazier porte des vêtements de protection, les riverain·es sont exposé·es à ces risques sans aucune protection.²⁹

« Ce que nous pouvons dire en substance, c'est donc que nous sommes sacrifié·es pour que l'Europe et d'autres régions du monde puissent disposer de ce gaz hautement toxique qui ne nuira pas qu'à nous – par sa production dans le bassin permien et son transport vers le golfe du Mexique en vue de son exportation – mais qui, au cours de ce processus, aggravera les conditions atmosphériques et environnementales pour les gens qui habitent à Port Arthur. Cela exacerbera le changement climatique et, comme nous nous trouvons dans le golfe du Mexique, l'élévation du niveau de la mer est une préoccupation majeure. »

– John Beard, Jr.

Il existe des preuves convaincantes des conséquences médicales de tout cela pour la vie des bébés et de leurs mères. Il ressort d'une étude que le risque d'accouchement prématuré est augmenté de 50 % pour les femmes vivant à proximité d'installations de fracturation³⁰, tandis que les bébés dont les parents vivent dans un rayon de 10 miles autour des sites de fracturation courent le risque d'être d'une taille inférieure à la normale pour leur âge gestationnel et de souffrir de problèmes neurologiques et cognitifs.³¹ Et malheureusement, l'étendue des problèmes de santé en lien avec le gaz de schiste est encore plus importante : ils vont du cancer infantile, les enfants vivant à moins d'un mile des puits de fracturation étant 5 à 7 fois plus susceptibles de développer un cancer infantile, aux affections pulmonaires, les personnes vivant à moins de 10 miles des puits étant 4 à 5 fois plus susceptibles de souffrir de graves crises d'asthme.³²

Une étude portant sur plus de 15 millions de bénéficiaires de l'assurance santé fédérale Medicare a trouvé « la preuve de l'existence d'un risque de mortalité plus élevé statistiquement significatif associé au fait de vivre à proximité de puits de pétrole ou de gaz non conventionnels, ou sous le vent par rapport à ces puits ». ³³ Vivre à proximité d'un puits de pétrole est associé à l'asthme.³⁴

29 Fracktracker Alliance, The health and environmental effect of fracking <https://www.fracktracker.org/resources/oil-and-gas-101/health-environmental-effects-of-fracking/>

30 EHN, Fracking preterm births (2020) <https://www.ehn.org/fracking-preterm-births--2646411428.html>

31 Université de Pittsburgh, Département de la santé de Pennsylvanie, Bureau d'épidémiologie, Hydraulic Fracturing Epidemiology Research Studies : Birth Outcomes, (2023), https://paenv.pitt.edu/assets/Report_Birth_outcomes_Revised_2023_July.pdf

32 Université de Pittsburgh, Bureau d'épidémiologie, Hydraulic Fracturing Epidemiology Research Studies : Asthma outcomes (2023), https://paenv.pitt.edu/assets/Report_Asthma_outcomes_revised_2023_July.pdf

33 Longxiang Li et coll., Exposure to unconventional oil and gas development and all-cause mortality in medicare beneficiaries (2022) <https://www.nature.com/articles/s41560-021-00970-y>

34 B. Shamasunder, A. Collier-Oxandale, J. Blickley, J. Sadd, M. Chan, S. Navarro, M. Hannigan, N.J. Wong, Community-based health and exposure study around urban oil developments in South Los Angeles (2018) <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/29342985/>

Les activités pétrolières et gazières affectent également de manière disproportionnée les communautés noires, brunes, autochtones et pauvres. Une étude menée aux États-Unis a révélé que les personnes vivant dans des zones historiquement défavorisées avaient affaire à deux fois plus de puits que les communautés plus aisées.³⁵ Selon une analyse de plus de 2000 études et rapports scientifiques sur les risques de la fracturation, réalisée en 2023, rien ne prouve que la fracturation puisse être réalisée sans nuire gravement à la santé humaine et au climat.³⁶

Violations du droit à un environnement sain

En ce qui concerne l'impact de la fracturation sur la qualité des sols, le New York Times a récemment enquêté sur les conséquences de la taille de plus en plus grande des puits de gaz aux États-Unis et de leurs besoins en eau de plus en plus importants pour fracturer la roche. Cette évolution menace les nappes phréatiques vulnérables d'Amérique dans des régions déjà touchées par la sécheresse, comme le Texas.³⁷ En outre, en plus de cette importante consommation d'eau, un mélange de produits chimiques est injecté dans le sol, ce qui entraîne une réduction de la production agricole et des pertes économiques pour les fermes des environs.³⁸ Enfin, des études ont montré que la plupart des tremblements de terre qui se produisent dans le sud des États-Unis peuvent être imputés aux activités pétrolières et gazières, comme la fracturation brise littéralement le sol sous les pieds des communautés avec ce mélange. Bien que la plupart des séismes soient d'une intensité faible ou modérée, leur nombre est en augmentation depuis 2009.³⁹

35 D.J.X. Gonzalez, A. Nardone, A.V. Nguyen, R. Morello-Frosch, J.A. Casey, Historic redlining and the siting of oil and gas wells in the United States (2023) <https://www.nature.com/articles/s41370-022-00434-9>

36 Physicians for Social Responsibility, Compendium of Scientific, Medical, and Media Findings Demonstrating Risks and Harms of Fracking and Associated Gas and Oil Infrastructure (2023) <https://psr.org/resources/fracking-compendium-9/>

37 The New York Times, 'Monster Fracks' Are Getting Far Bigger. And far Thirstier (2023) <https://www.nytimes.com/interactive/2023/09/25/climate/fracking-oil-gas-wells-water.html>

38 Fracktraker Alliance, The health and environmental effect of fracking <https://www.fracktraker.org/resources/oil-and-gas-101/health-environmental-effects-of-fracking/>

39 Savvaidis A. et coll., Induced Seismicity in the Delaware Basin West (2020) <https://pubs.geoscienceworld.org/ssa/bssa/article-abstract/110/5/2225/590473/Induced-Seismicity-in-the-Delaware-Basin-West?redirectedFrom=fulltext>

« Pour obtenir ce gaz supplémentaire, il a fallu recourir à la fracturation, qui explique aussi l'abondance actuelle. Avec pour principales conséquences des tremblements de terre, une pollution et une contamination des eaux souterraines – nappes phréatiques et sources. Tout cela a eu un impact négatif sur les besoins de la population. On a plus besoin d'eau que de pétrole, puisqu'on ne peut clairement pas boire de pétrole. Mais on a absolument besoin d'eau fraîche et propre pour vivre. C'est essentiel! »

– John Beard, Jr.

La croissance explosive de la production de gaz fossile aux États-Unis et les profits de Fluxys portent préjudice aux populations locales.



End Methane Gas Expansion: Projection for Biden in Washington DC

© Manuela Lourenço / Greenpeace

Depuis le début de la production américaine de gaz de schiste, les États-Unis sont passés du statut de pays importateur de gaz à celui de premier producteur mondial de gaz fossile en 2022.⁴⁰ Cela a un prix : la violation des droits fondamentaux des communautés qui vivent à proximité des puits de gaz.⁴¹ Une étude relative à l'impact du gaz de schiste sur les communautés américaines a révélé des violations flagrantes du droit à la vie, du droit à un environnement sain, du droit à l'eau, du droit au respect de la vie privée et familiale et du droit au bon développement des enfants.

⁴⁰ Enerdata, Natural gas production (2022), <https://yearbook.enerdata.net/natural-gas/world-natural-gas-production-statistics.html>

⁴¹ Disclose, Shale gas imported into Europe – TotalEnergies' health and environmental scandal in the United States (2023)

Une fois que la législation belge et européenne en matière de vigilance sera en place, les opérateurs gaziers comme Fluxys pourront également être tenus responsables de ces violations des droits humains dont les communautés comme celle de John Beard souffrent de jour en jour. Le cas des États-Unis, deuxième fournisseur de gaz de la Belgique, est un parfait exemple de manque de transparence, étant donné que les documents officiels indiquent que la majeure partie de ces importations américaines sont des importations de gaz « français », « néerlandais » ou « britannique ». ⁴² Ces importations se perdent dans le système gazier, qui anonymise les importations de gaz et décharge de fait de toute responsabilité les entreprises en aval qui achètent le gaz, de l'autre côté de l'Atlantique, comme Fluxys.

Enfin, nous avons demandé à John Beard, Jr. s'il avait un message à adresser à Fluxys, l'entreprise qui gère les terminaux méthaniens de Dunkerque et de Zeebrugge, où arrive le gaz américain :

« Bonjour Fluxys, je suis John Beard, de Port Arthur, au Texas, membre du Port Arthur Community Action Network, je m'adresse à vous en Belgique, mais je viens du ventre de la bête. On m'a dit que vous importiez ce gaz fossile en Belgique et en Europe. Il paraît même que vous n'avez pas encore pensé à faire preuve de diligence raisonnable quant aux conséquences de l'importation de ce gaz pour des communautés comme la mienne et d'autres communautés implantées aux abords du golfe du Mexique. Alors, je vais vous confier un secret. La plupart de ces communautés sont dites « BIPOC » (« black, indigenous and people of color »). Il s'agit de personnes autochtones, noires et de couleur. Ces personnes de couleur n'ont pas les moyens financiers ou la capacité de lutter contre une entreprise multimilliardaire comme la vôtre. Mais elles souffrent de taux plus élevés de cancer et de maladies cardiaques, pulmonaires et rénales parce qu'elles vivent dans des communautés fortement impactées par l'industrie pétrochimique et par des entreprises comme la vôtre depuis des décennies. Je viens donc vous dire ceci : le fait que vous ne fassiez pas preuve de diligence raisonnable, le fait que vous ne preniez pas en compte l'effet que vous aurez sur la vie et la santé des gens, tout cela, c'est ce qu'on appelle le racisme environnemental et l'injustice environnementale. Vous devez y mettre un terme et vous retirer. Vous devez y mettre un terme, aujourd'hui ! Investissez plutôt votre énergie dans des formes d'énergie propres, vertes et renouvelables qui ne comportent pas de risques d'injustice environnementale et de racisme environnemental comme ce gaz de schiste, ce gaz fossile. Vous pouvez, et devez, vous améliorer. Et j'exige que vous le fassiez. Trop, c'est trop ! Arrêtez ça tout de suite ! »

– John Beard, Jr.

⁴² SPF Économie, Belgian energy data overview (2023), <https://economie.fgov.be/fr/publications/belgian-energy-data-overview>

ÉTATS-UNIS : DES CHAMPS DE GAZ DE SCHISTE À LA CÔTE INTOXIQUÉE DU GOLFE DU MEXIQUE



Action against LNG in Zeebrugge, Belgium

© Eric De Mildt / Greenpeace

En 2022, le GNL américain représentait 16 % du total des importations de gaz belges, ce qui a fait des États-Unis notre deuxième source de gaz après la Norvège. Ces importations passent par les terminaux méthaniers de Fluxys à Zeebrugge (BE) et Dunkerque (FR).

Droits humains violés :

- Droit à la vie – article 6 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP)
- Droit au respect de la vie privée et familiale et du domicile – articles 17 & 23 du PIDCP
- Droit à la santé et au développement sain de l'enfant – article 12 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC)
- Droit à un environnement sain – article 6 du PIDCP et article 12 du PIDESC
- Droit à l'eau – article 11 du PIDESC



Michael Esealuka

« Nous avons très peu de poids politique et nous sommes très peu représentés, ce qui explique que nos communautés aient été choisies pour accueillir des systèmes d'extraction. Ainsi, qu'il s'agisse de l'extraction directe du pétrole et du gaz présents dans le sol, de la transformation du gaz en GNL, du raffinage du pétrole brut pour en faire des produits exportables, de la production de produits pétrochimiques ou du transport de toutes ces matières, nous sommes confrontés à l'ensemble du cycle de la mort de l'industrie des combustibles fossiles. »

– Michael Esealuka

Greenpeace Belgique s'est entretenue avec Michael Esealuka, qui est née dans l'État de Louisiane et qui a subi les effets du boom du GNL aux États-Unis pendant la majeure partie de sa vie. Cela fait huit ans qu'elle se bat contre cette situation en s'organisant au sein d'organisations syndicales, climatiques et environnementales. Ayant vu de ses propres yeux l'impact de l'industrie fossile sur sa communauté, elle est devenue un fer de lance de la lutte contre la construction d'infrastructures pétrolières, gazières, pétrochimiques et plastiques.

Le pétrole et le gaz sont extraits dans plusieurs régions du centre-ouest des États-Unis, notamment dans le bassin permien au Texas et au Nouveau-Mexique, mais aussi dans le bassin des Appalaches en Pennsylvanie, en Ohio et en Virginie-Occidentale. L'extraction du gaz y va de pair avec des violations des droits humains, comme on l'a vu dans cette étude de cas consacrée aux États-Unis. Et les violations des droits humains liées au gaz américain ne s'arrêtent pas là. Une fois le gaz extrait des puits de fracturation, un vaste réseau de gazoducs en achemine une grande partie vers la côte du golfe du Mexique en vue de son traitement et de son exportation. De précédents rapports de Greenpeace International ont déjà largement décrit l'impact de ces activités sur les communautés de la côte américaine du golfe du Mexique.⁴³ Lorsque le gaz y arrive, son exploitation a déjà causé de nombreux dommages, mais lors du traitement du gaz, les communautés qui vivent aux alentours de ces installations de GNL situées sur la côte sont exposées à des substances chimiques dangereuses, à des émissions cancérigènes et à de nombreux autres risques environnementaux.⁴⁴ En dépit des nombreuses similitudes avec l'impact de l'extraction du gaz, il n'est pas inutile de détailler aussi l'impact du boom du GNL sur la côte américaine du golfe du Mexique.

Le long de la côte du golfe, en particulier au Texas et en Louisiane, on trouve une importante concentration de raffineries de pétrole, d'usines pétrochimiques et de terminaux d'exportation de pétrole brut

⁴³ Greenpeace international, Who profits from war (2023), <https://www.greenpeace.org/international/publication/59432/who-profits-from-war/>

⁴⁴ Donaghy, T. Q., et coll., Fossil fuel racism in the United States : How phasing out coal, oil, and gas can protect communities (2023), <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S2214629623001640?via%3Dihub>

et de gaz naturel liquéfié (GNL). Des recherches antérieures menées par Greenpeace International ont confirmé que la pollution et les risques sanitaires connexes affectaient de manière disproportionnée les communautés marginalisées, notamment les groupes noirs, bruns, autochtones et économiquement défavorisés.⁴⁵ Parmi d'autres, des zones précises telles que la tristement célèbre «Cancer Alley»⁴⁶ et le canal navigable de Houston, surnommées les «zones sacrifiées», ont acquis la réputation d'être parmi les zones les plus polluées des États-Unis.⁴⁷

L'importation de GNL américain via Dunkerque : un commerce lucratif pour Fluxys

La majeure partie du GNL américain qui arrive en Belgique ne passe pas par le terminal méthanier de Zeebrugge, où arrive surtout du gaz en provenance du Qatar et de la Russie, mais par le terminal français de Dunkerque, près de la frontière belge. Grâce à une canalisation directe qui le relie au réseau gazier belge, ce terminal appartenant à Fluxys était en 2022 l'une des principales portes d'entrée du GNL américain vers l'UE et la Belgique.⁴⁸ Si Fluxys est propriétaire du terminal gazier, l'entreprise publique Électricité de France (EDF) a signé des contrats de 20 ans avec Cheniere Energy, elle-même propriétaire de terminaux de gaz naturel liquéfié aux États-Unis. Le terminal Corpus Christi de Cheniere, qui a expédié vingt-quatre méthaniers vers Zeebrugge et Dunkerque en 2022, est particulièrement préoccupant. En effet, cette installation a dépassé les seuils de pollution atmosphérique des centaines de fois depuis sa mise en service en 2018. Au lieu de remédier à ces infractions, les décideurs politiques ont doublé les émissions de polluants autorisées pour ce terminal.⁴⁹ Ce n'est donc pas une surprise si la région de Corpus Christi a enregistré une augmentation de 83 % des émissions de polluants au cours de la première année suivant la mise en service du terminal.⁵⁰

« Nous qualifions nos communautés de zones sacrifiées parce que nous sommes sacrifié-es pour fournir de l'énergie au monde. Les deux principales zones sacrifiées, aux États-Unis, sont la région des Appalaches et de la vallée de l'Ohio et, au Sud, la région du golfe. Ces deux régions n'ont pas fait l'objet d'investissements depuis des décennies, voire des générations. »

– Michael Esealuka, 2023

45 Greenpeace International, Who profits from war (2023), <https://www.greenpeace.org/usa/reports/fossil-fuel-racism/>

46 Propublica, Welcome to “Cancer Alley,” Where Toxic Air Is About to Get Worse (2023), <https://www.propublica.org/article/welcome-to-cancer-alley-where-toxic-air-is-about-to-get-worse>

47 The Climate reality project, Sacrifices zones 101, <https://www.climateRealityproject.org/sacrifice-zones>

48 Greenpeace International, Who profits from war (2023), <https://www.greenpeace.org/international/publication/59432/who-profits-from-war/>

49 Reuters, Insight : Texas repeatedly raises pollution limits for Cheniere LNG plant (2022), <https://www.reuters.com/business/environment/texas-repeatedly-raises-pollution-limits-cheniere-lng-plant-2022-06-24/>

50 Ibidem

Violations du droit à la vie et du droit à la santé

Outre leurs importantes émissions de gaz à effet de serre, les terminaux d'exportation de GNL sont d'importantes sources de pollution de l'air et de l'eau, qui exacerbent les problèmes de santé des populations locales.⁵¹ Le monoxyde de carbone, le dioxyde de soufre et les composés organiques volatils peuvent notamment irriter la peau, les yeux, le nez et les poumons, ce qui provoque des maux de tête, de la toux, des vertiges et des problèmes respiratoires. Une exposition à long terme peut contribuer aux maladies cardiaques, à certains types de cancers et aux dommages causés à l'appareil reproducteur et aux organes internes.⁵² Ces problèmes supplémentaires sont dus non seulement aux rejets de ces terminaux, mais aussi à l'augmentation des activités de forage pétrolier et gazier et à l'expansion des réseaux de pipelines nécessaires pour permettre ces exportations.⁵³

« Nos communautés sont empoisonnées jour après jour et meurent à cause de cette industrie. Voilà ce que c'est, d'être une zone sacrifiée. Notre mission, en tant qu'activistes climatiques, est de faire disparaître toutes les zones sacrifiées, parce que sur cette planète, tout le monde a le droit de respirer de l'air pur, de boire de l'eau propre, et de vivre et s'épanouir dans sa communauté. »

– Michael Esealuka, 2023



Cemetery and Taft Carbide Plant in Louisiana

© Les Stone / Greenpeace

51 Sierra Club, Climate and Public Health Impacts of LNG Exports, https://www.sierraclub.org/sites/www.sierraclub.org/files/2552%20LNG-ClimateImpacts_FactSheet_02_low.pdf

52 Louisiana Illuminator, LNG export terminals pose a growing and invisible threat : air pollution (2023), <https://lailluminator.com/2023/02/06/lng-export-terminals-pose-a-growing-and-invisible-threat-air-pollution/>

53 Environmental Integrity, Trouble water for LNG (2020), <https://environmentalintegrity.org/wp-content/uploads/2020/10/LNG-Report-10.5.20-updated.pdf>

L'une de ces entreprises est Fluxys, qui exploite les terminaux de GNL de Dunkerque et Zeebrugge, les principales portes d'entrée du GNL américain en Europe. Si vous pouviez transmettre un message à ces entreprises, quel serait-il ?

« Je leur dirais que leur décision de recourir à la fracturation hydraulique dans un pays autre que le leur viole les droits humains. À la place, elles cherchent d'autres régions, pauvres ou vulnérables, pour ce faire, et elles empoisonnent d'autres communautés. Et maintenant, dans le golfe, on nous dit que nous devons accepter la fracturation hydraulique. Nous devons accepter la liquéfaction du gaz et son exportation, des activités qui empoisonnent nos communautés, pour que l'Europe puis se chauffer en hiver. Mais nous y perdons au change. J'aimerais donc demander aux gens de se livrer à une introspection : est-ce quelque chose qu'ils veulent avoir sur la conscience ? Veulent-ils que leurs petits-enfants leur demandent un jour pourquoi ils ont accepté que nos communautés soient empoisonnées ? Et ce, par un processus qui aggrave la crise climatique, dont toute la population mondiale devra supporter les conséquences ? »

– Michael Esealuka

QATAR : LE REVERS DE LA MÉDAILLE DU GNL QATARI

En 2022, 10 % des importations de gaz de la Belgique étaient attribuables au GNL qatari. Ce gaz arrive dans notre pays par le terminal gazier de Fluxys à Zeebrugge, où Qatargas a un contrat à long terme.

Droits humains violés :

- Droit à la vie – article 6 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP)
- Droit au respect de la vie privée et familiale et du domicile – articles 17 & 23 du PIDCP
- Droit à la santé – article 12 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC)
- Droit à un environnement sain – article 6 du PIDCP et article 12 du PIDESC
- Liberté d'association, y compris le droit de constituer des syndicats – article 22 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, convention no 87 de l'OIT sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, convention no 98 de l'OIT sur le droit d'organisation et de négociation collective.

Henriëke Butijn, de BankTrack, qui a enquêté sur les « bombes carbone » du Qatar, témoigne :

« Ces décès ne seront pas répartis uniformément. Ils se produiront vraisemblablement dans des communautés pauvres, marginalisées et/ou autochtones qui n'ont qu'une faible responsabilité dans la crise climatique »

– Henriëke Butijn



A migrant worker cuts through a metal rod at a construction site.

© Apex Image / ILO

Le Qatar, situé dans la péninsule arabe, est plein de contrastes : l'un des endroits les plus arides de la planète est aussi l'une des économies les plus riches du monde ; le pays qui manque le plus d'eau au monde est aussi un des cinq premiers pays exportateurs de GNL parce qu'il possède la troisième plus grande réserve de gaz naturel au monde. L'entreprise publique QatarGas se développe massivement en signant des contrats avec l'UE et la Belgique et en investissant dans les champs gaziers du champ nord, ce qui place QatarGas en tête des projets d'expansion gazière dans le monde.⁵⁴ Ce qui lui vaut donc le statut de grand exportateur de GNL, dont le coût se mesure en vies humaines. La promesse du Qatar de réduire ses émissions de gaz est un mirage aux antipodes de la réalité actuelle.⁵⁵ La réussite du Qatar repose entièrement sur l'industrie des combustibles fossiles, qui représente 70 % du revenu national, avec tous les préjudices que cela entraîne pour les populations et l'environnement.⁵⁶ L'essor massif de l'industrie gazière qatarie repose sur un grand nombre de personnes venues d'Asie du Sud-Est qui travaillent dans des conditions épouvantables, dans tous les secteurs, y compris le secteur pétrolier et gazier.

54 Dohanews, Qatar-based experts warn oil spill off coast could disrupt global energy supply (2023), <https://dohanews.co/qatar-based-experts-warn-oil-spill-off-coast-could-disrupt-global-energy-supply/>; Guardian, Fossil fuel carbon bombs climate breakdown oil gas (2022), <https://www.theguardian.com/environment/ng-interactive/2022/may/11/fossil-fuel-carbon-bombs-climate-breakdown-oil-gas#Carbon-bombs>

55 Long standing pledges to reduce its emissions and meet P.A objectives are not crystalized into National Determined Contributions; Amnesty international report, <https://www.amnestyusa.org/countries/qatar/>

56 Mahmood, S., Earley, M., Al-Abdulla, S. et coll., Oil and gas regulation in Qatar : overview (2019), [https://uk.practicallaw.thomsonreuters.com/5-525-5499?transitionType=Default&contextData=\(sc.Default\)&firstPage=true](https://uk.practicallaw.thomsonreuters.com/5-525-5499?transitionType=Default&contextData=(sc.Default)&firstPage=true)

Michael Page, de Human Rights Watch, ajoute à ce sujet :

« Malgré des preuves scientifiques substantielles des effets dévastateurs sur la santé de l'exposition à des chaleurs extrêmes, les mesures de protection défailtantes des États du Golfe exposent des millions de travailleurs·euses migrant·es à de graves risques, y compris la mort. »

– Michael Page

La complicité de Fluxys et d'autres entreprises occidentales.

Fluxys Belgium a la responsabilité de veiller à ce que ses filiales et ses accords commerciaux tout au long de la chaîne d'approvisionnement ne causent pas de préjudice. En tant que gestionnaire de réseau de transport, Fluxys LNG est responsable des violations des droits humains et des atteintes à l'environnement dans la chaîne d'approvisionnement du Qatar jusqu'aux consommateurs·rices final·es en Belgique, après avoir signé un accord à long terme d'un milliard d'euros avec Qatar Petroleum pour la regazéification du GNL au terminal gazier de Zeebrugge jusqu'en 2044.⁵⁷ Cet investissement s'inscrit dans une stratégie à long terme proposée par Fluxys dans son plan d'investissement indicatif pour les années 2022 à 2031, dans lequel Fluxys indique vouloir profiter de l'expansion croissante de la production gazière au Qatar.⁵⁸

Henriëke Butijn, de BankTrack, explique :

« Toutes les entreprises qui font partie de cette coentreprise (joint venture) mondiale de bombes carbone et les financiers qui les soutiennent ont une part de responsabilité dans l'allumage de ces bombes à retardement au Qatar et donc dans les décès et les préjudices qui en découlent. »

– Henriëke Butijn

Alors que Fluxys a continuellement réitéré son engagement en faveur de la transition énergétique, des sociétés énergétiques européennes telles que Shell, Eni ou TotalEnergies, qui opèrent en Belgique et qui y utilisent le réseau, investissent en ce moment dans l'essor des combustibles fossiles au Qatar par le biais de projets relatifs à l'est du champ nord. Ces investissements sont soutenus par des banques occidentales comme BNP Paribas.⁵⁹ L'accès au marché européen et belge de l'énergie ne peut pas se faire au détriment des gens et de l'environnement. Étant donné que ces violations se produisent de l'extraction à la consommation finale, les sociétés impliquées dans cette chaîne d'approvisionnement, dont Fluxys, doivent en être tenues pour responsables. Les données relatives à ces investissements doivent être

⁵⁷ Fluxys, Signing long-term commitment (2019), https://www.fluxys.com/en/press-releases/fluxys-belgium/2019/190902_signing_long_term_commitment & L'Echo, Le gaz naturel qatari s'amarre à Fluxys Zeebruges pour 1 milliard d'euros (2019), <https://www.lecho.be/entreprises/energie/le-gaz-naturel-qatari-s-amarre-a-fluxys-zeebruges-pour-1-milliard-d-euros/10158606.html>

⁵⁸ Fluxys, Indicative investments plan (2022) https://www.fluxys.com/-/media/project/fluxys/public/corporate/fluxyscom/documents/fluxys-belgium/corporate/tyndp/2022/tyndp-2022-2031-final-version_e.pdf

⁵⁹ BankTrack, Exposed Western banks funding Qatar's carbon bombs (2022), https://www.banktrack.org/article/exposed_western_banks_funding_qatar_s_carbon_bombs

rendues disponibles et accessibles pour les dommages causés à la vie, à la santé et aux moyens de subsistance de millions de personnes dans le monde entier. Comme l'a clairement expliqué le journal The Guardian à propos des bombes carbone : « Si les gouvernements n'interviennent pas, ces sociétés vont continuer à s'enrichir pendant que le monde brûle. »⁶⁰



Ras Laffan industrial city

© Stefano Campolo (creative commons)

Violations des droits des travailleurs·euses au Qatar : l'interdiction des syndicats et les conditions de travail épouvantables des personnes immigrées au Qatar

La longue liste des violations des droits humains commises au Qatar n'a pas empêché la FIFA de sélectionner ce pays pour organiser la Coupe du monde en 2022. Des millions de personnes immigrées ont été engagées pour construire des stades ou pour travailler dans l'hôtellerie ou les services de sécurité. Bien que la FIFA ait promis de prendre des mesures pour protéger les droits humains, le manque de diligence pour recenser, prévenir et corriger les abus commis a conduit à des violations massives des droits humains, et ce à tous les niveaux, du recrutement à la sous-traitance.⁶¹

⁶⁰ The Guardian, Fossil fuel carbon bombs climate breakdown (2022), <https://www.theguardian.com/environment/ng-interactive/2022/may/11/fossil-fuel-carbon-bombs-climate-breakdown-oil-gas#Carbon-bombs>

⁶¹ Human Rights Watch, Qatar rights abuses stain FIFA world cup (2022), <https://www.hrw.org/news/2022/11/14/qatar-rights-abuses-stain-fifa-world-cup>

Le système de la Kafala, qui régit les relations contractuelles avec la main-d'œuvre issue de l'immigration et qui favorise les employeurs nationaux, s'applique à tous les secteurs et repose sur un système de castes dans lequel de nombreuses discriminations en matière de droits humains persistent.⁶² Vu que 90 % de la main-d'œuvre qatarie est constituée de travailleurs·euses migrant·es, près de 2 millions de personnes, essentiellement originaires d'Asie et d'Afrique, sont traitées de manière inéquitable lorsqu'elles cherchent à obtenir une indemnisation ou une compensation pour des blessures ou un décès.⁶³ Amnesty International signale également que les récentes réformes législatives ne protègent pas suffisamment les travailleurs·euses. Les lois présentent des lacunes importantes, notamment : les dettes élevées des travailleurs·euses dues à des pratiques de recrutement illégales et contraires à l'éthique, le retard ou l'absence de paiement des salaires, les obstacles qui empêchent les personnes dont les droits ne sont pas respectés d'obtenir justice, l'interdiction des syndicats, et la non-application du droit du travail ainsi que l'absence de sanctions pour les employeurs·euses qui maltraitent leur personnel.⁶⁴

L'industrie des combustibles fossiles n'est pas exempte de ces abus : l'ensemble du secteur relève du système de la Kafala. Cela veut dire que surtout les ouvriers qui construisent les infrastructures et le personnel de soutien, comme les agents de sécurité et le personnel de nettoyage, risquent de subir les violations des droits du travail qui sont répandues au Qatar dans le cadre du système de la kafala.⁶⁵

De plus, selon la loi qatarie, les personnes qui travaillent pour l'industrie pétrolière et gazière ne sont pas autorisées à faire grève ni à négocier collectivement.⁶⁶ Les syndicats ont été interdits en 1957 en réponse aux nombreuses grèves du personnel des compagnies pétrolières qataries. Des syndicats ont à nouveau été créés en 2004, mais ils ne sont accessibles qu'aux Qatari·es et donc pas à l'importante main-d'œuvre issue de l'immigration.⁶⁷ Les syndicats, les grèves et les conventions collectives sont essentiels pour protéger les intérêts et le bien-être des travailleurs·euses. Les dispositions actuelles conduisent directement à des pratiques de travail forcé et d'exploitation et empêchent 90 % de la main-d'œuvre du

62 HCDH, End mission statement special rapporteur contemporary forms racism (2019), <https://www.ohchr.org/en/statements/2019/12/end-mission-statement-special-rapporteur-contemporary-forms-racism>; OIT, Overview Qatar's labour reforms, https://www.ilo.org/beirut/countries/qatar/WCMS_760466/lang-en/index.htm; CSI, Rapport des violations des Droits syndicaux : Qatar, <https://survey.ituc-csi.org/Qatar.html?lang=fr#tabs-3>

63 Begum, R. Qatar can't hide its abuses by calling criticism racist (2022), <https://foreignpolicy.com/2022/11/25/qatar-cant-hide-its-abuses-by-calling-criticism-racist/>

64 Amnesty International, Rappel à la réalité : les droits des travailleurs et travailleuses migrants à deux ans de la Coupe du monde 2022 au Qatar (2019) <https://www.amnesty.org/fr/latest/campaigns/2019/02/reality-check-migrant-workers-rights-with-two-years-to-qatar-2022-world-cup/>

65 OIT, Données sur la Coupe du monde, <https://www.ilo.org/infostories/fr-FR/Stories/Country-Focus/world-cup-qatar#intro>

66 CSI, Enquête sur le Qatar, <https://survey.ituc-csi.org/Qatar.html?lang=fr#tabs-2>

67 OIT, World Cup Qatar (2022), <https://www.ilo.org/infostories/en-GB/Stories/Country-Focus/world-cup-qatar#voice>

Qatar de former un syndicat ou d'y adhérer, en raison de sa nationalité.⁶⁸ L'interdiction qatarie des syndicats constitue une infraction à l'article 22 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et aux conventions de l'OIT n° 87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical et n° 98 sur le droit d'organisation et de négociation collective.

Si la Coupe du monde a mis en lumière la pauvreté de la main-d'œuvre au Qatar, QatarEnergy, partenaire énergétique officiel de la Coupe du monde, mérite que l'on s'intéresse de plus près à ses pratiques. L'absence persistante d'enquête et d'information de la part du gouvernement empêche l'application effective des conventions sur les droits humains récemment ratifiées.⁶⁹ Le manque de données sur la santé et les conditions de travail, ainsi que l'absence d'accès à la justice et aux voies de recours, conduisent à la discrimination et à l'exposition aux violations des droits humains dans le secteur du travail.⁷⁰

Dans le cas du secteur pétrolier et gazier, où les entreprises font appel à des sous-traitants, les sociétés pétrolières et gazières opérant dans l'UE doivent inclure dans leur processus de diligence raisonnable chaque travailleur·euse de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, ce qui inclut non seulement le processus d'extraction en soi, mais aussi le nettoyage, la sécurité et le processus de recrutement.

68 HRW, Qatar Significant labor and Kafala reform (2020), <https://www.hrw.org/news/2020/09/24/qatar-significant-labor-and-kafala-reforms>; CSI, Qatar, <https://survey.ituc-csi.org/Qatar.html?lang=fr#tabs-3>; Amnesty, Qatar : reforms are unfinished business and worker compensation fund still needed, <https://www.amnesty.org.uk/press-releases/qatar-labour-reforms-are-unfinished-business-and-worker-compensation-fund-still>

69 HCDH, End mission statement special rapporteur contemporary forms of racism (2019), <https://www.ohchr.org/en/statements/2019/12/end-mission-statement-special-rapporteur-contemporary-forms-racism>

70 Amnesty, Reality Check 2021 : a year to the World Cup (2021), <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde22/4966/2021/en/>

Le Qatar et ses bombes carbone, une violation du droit à la vie

Selon un rapport de BankTrack⁷¹ sur lequel le Guardian s'appuie également,⁷² si le Qatar brûlait toutes ses réserves de combustibles fossiles, plus de 50 milliards de tonnes de CO₂ seraient libérées dans l'atmosphère, soit plus que les émissions annuelles totales du monde entier.⁷³ En effet, la combustion des réserves de gaz entraînerait plus de 9 millions de décès prématurés – en particulier dans les communautés vulnérables – et 17 353,3 milliards de dollars US de coûts sociaux en raison des émissions de carbone, d'une hausse des températures nuisant encore à la santé des populations, d'une baisse de la productivité agricole et d'une plus forte élévation du niveau de la mer, qui causerait des dommages aux propriétés côtières, entre autres.⁷⁴

Le secteur pétrolier et gazier est l'un des plus grands émetteurs de méthane, ce qui a des incidences importantes sur le réchauffement climatique.⁷⁵ Des entreprises de l'Union européenne et des banques occidentales investissent dans le champ nord du Qatar, aggravant ainsi notre dépendance à l'égard du gaz qatari. Elles contribuent ainsi à faire du scénario climatique le plus pessimiste une réalité.

Henriëke Butijn, de BankTrack, détaille :

« QatarEnergy a obtenu un soutien financier des banques européennes HSBC, Deutsche Bank et Crédit Suisse, des banques américaines JPMorgan Chase, Citi, Goldman Sachs et la Bank of America, ainsi que de la banque japonaise MUFG. Toutes ces banques ont souscrit à au moins une émission obligataire de QatarEnergy en 2021, pour un montant total de près de 12 milliards de dollars US. Et les revenus de ces émissions obligataires serviront à étendre le champ nord. En outre, Shell, TotalEnergies, ConocoPhillips, ExxonMobil et Eni peuvent également compter sur des financements supplémentaires de la part de leurs principaux bailleurs de fonds : BNP Paribas, Morgan Stanley, Barclays, le Crédit Agricole, Citi, JPMorgan Chase, UniCredit, Intesa Sanpaolo, la Bank of America et TD Bank. »

– Henriëke Butijn

71 Banktrack, Exposed Western banks funding Qatar's carbon bombs (2022), https://www.banktrack.org/blog/exposed_western_banks_funding_qatar_s_carbon_bombs

72 The Guardian, Qatar gas output increase catastrophic global heating report (2022), <https://www.theguardian.com/world/2022/dec/08/qatar-gas-output-increase-catastrophic-global-heating-report>

73 The Guardian, Qatar gas output increase catastrophic global heating report (2022), <https://www.theguardian.com/world/2022/dec/08/qatar-gas-output-increase-catastrophic-global-heating-report>

74 Banktrack, Death damage figures Qatar, https://www.banktrack.org/download/death_damage_figures_qatar/qatar_emissions_deathdamage_banktrack.pdf

75 AIE, Methane and climate change (2021), <https://www.iea.org/reports/methane-tracker-2021/methane-and-climate-change#>

NORVÈGE : LES AUTOCHTONES SAMIS MENACÉS PAR LE DÉVELOPPEMENT DU GAZ



“NewStatoil” Action at Arctic Race in Norway

© Christian Åslund / Greenpeace

La Norvège était en 2022 la principale source de gaz pour la Belgique, avec 36 % des importations totales. Ce gaz a été importé par le gazoduc de la mer du Nord qui mène aux canalisations de Fluxys à Zeebrugge, ou en transitant par les Pays-Bas et le Royaume-Uni.

Droits humains violés :

- Droit à la vie – article 6 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP)
- Droit au respect de la vie privée et familiale et du domicile – articles 17 & 23 du PIDCP
- Droit à la santé – article 12 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC)
- Droit à un environnement sain – article 6 du PIDCP et article 12 du PIDESC
- Droit à la terre utilisée pour la subsistance – article 11 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC)
- Droit à l'autodétermination, droit à la terre, droit au consentement libre, préalable et éclairé, droit à la restitution et à l'indemnisation
- Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones

Ingrid Skjoldvær, 28 ans, raconte⁷⁶ :



Ingrid Skjoldvær

© Lasse Fløde /
Greenpeace

« Je viens d'une petite communauté du nord de la Norvège, au nord du cercle polaire arctique. D'après les prédictions, le changement climatique va avoir de graves conséquences pour l'Arctique, dont certaines affectent déjà les communautés locales. À mesure que les océans se réchauffent, les stocks de cabillaud dont nous dépendons depuis des milliers d'années se déplacent vers le nord, obligeant les bateaux de pêche à faire de même. Les éleveurs de rennes du peuple autochtone, les Samis, ont du mal à trouver des pâturages pour leurs rennes en raison des hivers irréguliers et de l'évolution des conditions climatiques, ce qui met en péril leur culture et leurs moyens de subsistance. »

Le commerce du gaz entre la Norvège et la Belgique n'est pas nouveau, puisqu'il a commencé en 1977⁷⁷, mais il a été consolidé en 1993 avec l'ouverture du Zeepipe. Ce gazoduc de 1445 km de long qui relie la Norvège au réseau belge de Fluxys⁷⁸ était en 2022 la principale source de gaz pour la Belgique. Malheureusement, ces importations ont un prix : Fluxys n'importe pas seulement du gaz de Norvège, mais aussi toute une série de violations des droits humains.

La Norvège, deuxième producteur européen de pétrole et de gaz, est prise en étau entre une puissante industrie des combustibles fossiles, son projet d'électrification du pays et la crainte de sa population de voir le prix de l'énergie continuer à augmenter. Comme le pétrole et le gaz représentent ensemble environ la moitié de la valeur totale des exportations norvégiennes, le pays se doit également de répondre à la demande croissante d'énergie de l'Europe. C'est ce qui explique les investissements considérables consentis pour accroître la production de combustibles fossiles.⁷⁹ En dépit de ses prodigieuses ressources énergétiques naturelles, des intérêts nationaux et européens concurrents poussent le pays à s'éloigner de la transition vers les énergies renouvelables, menaçant non seulement la satisfaction de ses propres besoins énergétiques dans les années à venir, mais aussi les communautés autochtones et le bien commun mondial disputé qu'est l'Arctique.⁸⁰

76 Greenpeace Nordic, Meet the applicants, <https://www.greenpeace.org/norway/historier/klimaendringer/meet-the-applicants/>

77 SPF Économie, Commerce international du gaz en Belgique – Détermination de l'origine et de la destination des importations et des exportations, et élimination du transit des données annuelles (2019), <https://economie.fgov.be/fr/file/337517/download?token=pjvdndOq>

78 Global Energy Monitor, Zeepipe gas pipeline, https://www.gem.wiki/Zeepipe_Gas_Pipeline

79 Stockholm Environmental Institute et coll., The Production Gap Report (2021), https://productiongap.org/wp-content/uploads/2021/11/PGR2021_web_rev.pdf

80 Reuters, In big power producer Norway plans greener industry meet resistance (2023), <https://www.reuters.com/business/sustainable-business/big-power-producer-norway-plans-greener-industry-meet-resistance-2023-03-02/>

Ingrid Skjoldvær, 28 ans, raconte⁸¹ :

« J'ai introduit cette plainte auprès de la Cour européenne des droits de l'homme parce que j'estime que la décision norvégienne d'étendre les forages pétroliers dans la mer de Barents, dans l'Arctique norvégien, menace les droits fondamentaux à la vie et au bien-être qui me sont reconnus par les articles 2 et 8 de la Convention européenne des droits de l'homme. »

La destruction de l'Arctique, une violation du droit à la vie et à la santé

L'Arctique, disputé, est le terrain de jeu d'un affrontement géopolitique entre différentes nations. Cette immense plaine gelée est considérée par les pays concurrents comme un bon filon sur le plan économique.⁸² Quelques jours avant la ratification de l'Accord de Paris, la Norvège a délivré plusieurs nouvelles licences d'exploration pétrolière et gazière dans le sud de la mer de Barents.⁸³ Ce n'est pas une surprise, puisque la Norvège s'est engagée à faciliter la production de pétrole et de gaz et à veiller à ce que de nouvelles zones d'exploration soient disponibles à cet effet. En parallèle, elle a pourtant renforcé ses objectifs climatiques.⁸⁴

Il ne fait aucun doute que la poursuite et la multiplication des autorisations entraîneront une augmentation des émissions. Au cours de plusieurs procès, la Norvège a été accusée d'avoir manqué à son devoir de diligence. En effet, elle devrait cesser de forer des puits de pétrole et de gaz, car cela entraîne la violation de plusieurs droits humains, notamment le droit à la vie, le droit à la vie privée et familiale et le droit à un environnement sain.⁸⁵

Dans le contexte climatique actuel, l'octroi de licences constitue une menace directe non pas seulement pour la population norvégienne, mais pour l'humanité. L'affaire en cours devant la Cour européenne des droits de l'homme, qui fait suite à plusieurs décisions de justice dans lesquelles les demandeurs ont été déboutés, pourrait changer le cours de l'histoire de la Norvège.⁸⁶ C'est la première fois que la Cour européenne des droits de l'homme décidera si la poursuite de la production de pétrole et de gaz constitue une violation des droits humains dans le contexte de la crise climatique actuelle. La jurisprudence résultant de la décision de la Cour pourrait avoir un impact sans précédent à l'intérieur des frontières de

81 Greenpeace Nordic, Meet the applicants, <https://www.greenpeace.org/norway/historier/klimaendringer/meet-the-applicants/>

82 EEAS, L'Arctique, une région clef pour la sécurité de l'UE et la sécurité internationale (2021) https://www.eeas.europa.eu/eeas/1%E2%80%99arctique-une-r%C3%A9gion-clef-pour-la-s%C3%A9curit%C3%A9-de-l%E2%80%99ue-et-la-s%C3%A9curit%C3%A9-internationale_fr

83 Climate case chart, application for Greenpeace Norway (2021), https://climatecasechart.com/wp-content/uploads/non-us-case-documents/2021/20210615_Application-no.-3406821_petition-1.pdf

84 Stockholm Environmental Institute et coll., The Production Gap Report (2021), https://productiongap.org/wp-content/uploads/2021/11/PGR2021_web_rev.pdf

85 Climate case chart, Greenpeace Nordic v. Norway (2021), <https://climatecasechart.com/non-us-case/greenpeace-nordic-assn-v-ministry-of-petroleum-and-energy-ecthr/>

86 Climate case chart, Greenpeace Nordic v. Norway (2021), <https://climatecasechart.com/non-us-case/greenpeace-nordic-assn-v-ministry-of-petroleum-and-energy-ecthr/>

la Norvège.⁸⁷ En outre, la prise de conscience croissante du monde est en train de changer. La question du devoir de diligence au-delà du territoire souverain est illustrée par un arrêt récent de la Cour interaméricaine des droits de l'homme, qui dénonce la question des émissions de gaz à effet de serre avec un impact au-delà des frontières d'un État.⁸⁸



Activist Laura Breitzkreutz in Norway

© Jonne Sippola / Greenpeace

Communautés autochtones – Les peuples samis, les violations du droit à un environnement sain, les terres utilisées pour la subsistance et les droits des peuples autochtones

En Europe, les populations autochtones sont confrontées aux incidences négatives de l'extraction des combustibles fossiles et du changement climatique.⁸⁹ Le peuple sami mène une vie sédentaire ou semi-nomade depuis des milliers d'années dans le Sápmi (la Laponie), une région qui s'étend sur une partie de plusieurs pays, dont la Norvège.⁹⁰ Le peuple sami dépend traditionnellement de la chasse, de la pêche, de la cueillette, du piégeage, et de l'élevage de rennes, lequel figure au cœur de leurs traditions.⁹¹

87 Climate case chart, Greenpeace Nordic v. Norway (2016), [Greenpeace Nordic Ass'n v. Ministry of Petroleum and Energy \(People v. Arctic Oil\) – Climate Change Litigation](#)

88 Cour interaméricaine des droits de l'homme, Medio ambiente y Derechos Humanos – Opinión consultiva (2017), https://www.corteidh.or.cr/docs/opiniones/seriea_23_esp.pdf

89 Jaakkola, J., Juntunen, S. & Näkkäläjärvi, K., The Holistic Effects of Climate Change on the Culture, Well-Being, and Health of the Saami, the Only Indigenous People in the European Union (2018), <https://link.springer.com/article/10.1007/s40572-018-0211-2>

90 Melhus, M., Eliassen, B. M., et Ragnhild Broderstad, A., From rural to urban living – migration from Sami core areas to cities in Norway. Study design and sample characteristics (2020), <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC7480478/>

91 Anaya, S. J., Report of the Special Rapporteur on the Rights of Indigenous Peoples, James Anaya : addendum (2011), <https://digitallibrary.un.org/record/709556>

Lasse Eriksen Bjørn, 24 ans⁹² :



Lasse Eriksen Bjørn

© Lasse Fløde /
Greenpeace

« En tant que jeune de culture samie, je crains l'impact du changement climatique sur le mode de vie de mon peuple. Historiquement, le gouvernement norvégien a mené une politique répressive à l'égard des Samis, mais ces dernières années, nous avons assisté à un renouveau de cette culture. La culture samie est étroitement liée à l'utilisation de la nature, et la pêche est essentielle pour nous. Il serait impossible de maintenir notre culture sans l'exploitation traditionnelle des océans. Une menace pour nos océans est une menace pour notre peuple. »

Le mode de vie de ce peuple éleveur de rennes est affecté par les conditions météorologiques extrêmes (dégel du pergélisol, vagues de chaleur, modification du régime des précipitations et des températures), par la modification de la végétation et de la composition des ressources halieutiques et des populations de rennes, et par la propagation de maladies dans les pâturages des rennes ainsi qu'au sein du peuple sami (maladies chroniques dues à la pollution de l'air). La perspective de l'incertitude quant à leurs conditions de vie futures a également des répercussions sur leur santé mentale. En effet, leur mode de vie est basé sur la chasse et la pêche, mais aussi sur leurs connaissances culturelles, leur langue et leurs traditions.⁹³ L'UNESCO reconnaît que le changement climatique menace leur identité culturelle.⁹⁴

Comme le souligne le rapporteur spécial des Nations unies sur les droits des peuples autochtones :

« Dans le contexte de l'exploitation des ressources minérales [...], une attention particulière doit être accordée à la sauvegarde des moyens de subsistance traditionnels des Samis, y compris l'élevage de rennes et la pêche au saumon. »⁹⁵

⁹² Greenpeace Nordic, Meet the applicants, <https://www.greenpeace.org/norway/historier/klimaendringer/meet-the-applicants/>

⁹³ Jaakkola, J., Juntunen, S. & Näkkäläjärvi, K., The Holistic Effects of Climate Change on the Culture, Well-Being, and Health of the Saami, the Only Indigenous People in the European Union (2018), <https://link.springer.com/article/10.1007/s40572-018-0211-2>

⁹⁴ UNESCO, The Sámi of Jokkmokk challenging modernity (2019), <https://en.unesco.org/courier/2019-1/sami-jokkmokk-challenging-modernity>

⁹⁵ HCDH, Land and resource rights are key Sámi peoples self-determination UN rights Expert says (2015), <https://www.ohchr.org/en/press-releases/2015/08/land-and-resource-rights-are-key-sami-peoples-self-determination-un-rights>

La concurrence entre leur utilisation traditionnelle des terres et l'industrie des combustibles fossiles menace directement leur accès à la terre et aux ressources naturelles qui sont à la base de leur mode de vie.⁹⁶ L'un des défis que doit relever le peuple sami consiste à réellement participer au processus de prise de décision concernant l'industrie minière afin de pouvoir continuer à utiliser ses terres pour l'élevage des rennes.⁹⁷

Les projets irresponsables de développement de l'exploitation des combustibles fossiles en Norvège

Bien que le monde entier reconnaisse qu'un réchauffement de 1,5 °C constitue une menace anthropique majeure pour le climat, le développement de l'exploitation des gisements pétroliers et gaziers norvégiens se poursuit.⁹⁸ Le manque de transparence et de responsabilité de l'État concernant les émissions de méthane et de CO₂ de ces gisements entraîne des dommages environnementaux irréversibles aussi bien sur le territoire norvégien qu'au-delà de ses frontières. La tentative de l'État de limiter sa responsabilité aux dommages survenus sur son territoire est toutefois réduite à néant par les conséquences du changement climatique, qui rendront les frontières nationales hors de propos pendant des générations.

Lasse Eriksen Bjørn, 24 ans⁹⁹ :

« Alors que notre mode de vie repose sur notre connaissance ancestrale de la nature, comment pouvons-nous perpétuer notre culture si les espèces qu'elle chérit depuis des siècles disparaissent ? J'ai bien peur que la prochaine génération n'apprenne jamais à vivre du fjord, comme je l'ai appris de mes grands-parents au cours de mon enfance. »

96 HCDH, Land and resource rights are key Sámi peoples self-determination UN rights Expert says (2015), <https://www.ohchr.org/en/press-releases/2015/08/land-and-resource-rights-are-key-sami-peoples-self-determination-un-rights>

97 Raitio, K., Allard, C., Lawrence, R. Mineral extraction in Swedish Sápmi : The regulatory gap between Sami rights and Sweden's mining permitting practices (2020), <https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S026483771931419X>

98 Climate case chart, Application, https://climatecasechart.com/wp-content/uploads/non-us-case-documents/2021/20210615_Application-no.-3406821_petition-1.pdf

99 Greenpeace Nordic, Meet the applicants (2021), <https://www.greenpeace.org/norway/historier/klimaendringer/meet-the-applicants/>

RUSSIE : LE GAZ RUSSE FINANCE LA GUERRE CONTRE L'UKRAINE



Protest in front of the Belgian Ministry of Foreign Affairs

© Amadeo Ghiotto / Greenpeace

Pour l'année 2022, le gaz russe représentait 12,6 % des importations totales de gaz belges. Une grande partie de ce gaz a été réexportée, mais elle est arrivée au terminal de GNL de Fluxys par le biais du contrat à long terme que Fluxys a conclu avec Yamal LNG.

Droits humains violés :

- Droit à la vie – article 6 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP)
- Interdiction de la torture – article 7 du PIDCP
- Interdiction de la détention arbitraire – articles 9 & 10 du PIDCP
- Droit au respect de la vie privée et familiale et du domicile – articles 17 & 23 du PIDCP
- Droit de l'enfant à son identité et à ne pas être séparé de ses parents – articles 8 & 9 de la Convention relative aux droits de l'enfant



Oleh Savytskyi

© Greenpeace

« Je m'appelle Oleh Savytskyi et je suis directeur de campagne de l'ONG Razom We Stand. Aujourd'hui, nous avons remis une lettre ouverte officielle au gouvernement belge, ici au ministère des Affaires étrangères. Nous demandons l'interdiction immédiate du transbordement de GNL russe à Zeebrugge, qui contribue au financement des crimes de guerre en Ukraine et qui contribue directement aux bénéfices de Novatek, laquelle finance des unités militaires en Ukraine, des mercenaires qui tuent des Ukrainien·nes et commettent des crimes de guerre. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour mettre un terme aux exportations de gaz russe. Et si Fluxys s'y oppose, nous nous en prendrons à cette société et nous ferons en sorte que l'Agence nationale pour la prévention de la corruption inscrive Fluxys sur la liste des commanditaires internationaux de la guerre. »

- Oleh Savytskyi, 2023

La guerre de la Russie contre l'Ukraine : des violations systématiques du droit humanitaire international et des droits humains

L'invasion de l'Ukraine par la Russie, d'abord en Crimée et dans la région du Donbas en 2014, puis à bien plus grande échelle à partir du 24 février 2022, est une guerre d'agression en violation de l'article 2, paragraphe 4, de la Charte des Nations unies. Il en va de même de l'annexion des territoires ainsi occupés. L'agression est également un crime de droit international en vertu du statut de Rome du Tribunal pénal international. En outre, la Russie semble violer systématiquement le droit humanitaire international dans ses opérations de guerre.

Cette guerre a un coût humanitaire énorme. Plus de 6 millions d'Ukrainien·nes, soit 15 % de la population, ont fui leur pays, et quelque 5 millions de personnes ont fui la guerre sans quitter l'Ukraine.¹⁰⁰ Ce chiffre a atteint les 8 millions de personnes, mais nombre d'entre elles sont rentrées chez elles.¹⁰¹ Cela veut dire qu'environ un tiers de la population a dû fuir, au moins temporairement, la violence de la guerre. Le HCDH a recensé près de 10 000 victimes civiles. Toutefois, il précise qu'il s'agit là d'une sous-évaluation. En effet, il n'a pas pu mener d'enquêtes dans plusieurs villes, comme Marioupol ou Severodonetsk, qui ont été soumises à des tirs nourris pendant le conflit.

100 HCDH, Rapport de la Commission d'enquête internationale indépendante sur l'Ukraine (2023), paragraphe 15, <https://reliefweb.int/report/ukraine/rapport-de-la-commission-denquete-internationale-independante-sur-lukraine-a78540>

101 Displacement Tracking Matrix, Ukraine – Internal Displacement Report – General Population Survey Round 4 (2022), <https://data.unhcr.org/fr/situations/ukraine>; <https://dtm.iom.int/reports/ukraine-internal-displacement-report-general-population-survey-round-4-29-april-3-may-2022>

La plupart de ces victimes civiles sont le résultat de bombardements et d'attaques contre des villes menées à l'aide d'engins explosifs. De telles attaques contre des cibles civiles, ou des attaques qui ne font aucune distinction entre civils et militaires, constituent une grave violation du droit humanitaire international. Il en va de même pour le bombardement des infrastructures énergétiques ou des infrastructures d'exportation de céréales à l'aide de missiles et de drones. Ces deux types d'infrastructures sont clairement des infrastructures civiles, et le fait de les attaquer systématiquement indique que la population civile est visée par la guerre.

Et lorsque l'armée russe occupe une zone, il semble qu'elle se rende coupable de violations systématiques du droit humanitaire international. La torture et l'exécution de civils à Bucha lors de l'attaque de Kiev ont été documentées en détail dans les médias, mais des événements similaires ont aussi eu lieu ailleurs, et des charniers y ont été découverts. Les rapports des Nations unies et de diverses organisations de défense des droits humains font également état de détentions illégales de civils et de tortures dans les camps de détention. Une partie des civils détenus sont également transférés en Russie. Enfin, la Russie semble aussi transférer de très nombreux enfants en Russie et les proposer à l'adoption.¹⁰²

Le gaz russe finance la guerre

Les exportations de GNL de Yamal vers la Belgique n'ont pas seulement des conséquences négatives à Yamal même. La Russie finance également, dans une large mesure, sa guerre contre l'Ukraine grâce à elles. L'UE a imposé des sanctions sur le pétrole et le charbon russes, mais pas sur le gaz russe, en raison de sa dépendance à celui-ci. En effet, bien que l'UE s'efforce de s'affranchir du gaz russe, à l'heure actuelle, elle ne peut pas complètement s'en passer. Et si l'approvisionnement par certains gazoducs russes a cessé, la Russie exporte désormais son gaz sous forme de GNL.

« Le gouvernement belge est en fait un exemple de terrible irresponsabilité et de passivité, puisqu'il a été informé de ce problème par des ONG belges il y a un an, et il n'a rien fait pour rompre les liens entre Fluxys et Novatek. Il lui incombe pourtant de régler le secteur gazier et d'imposer des sanctions à la Russie. Alors que de nombreux autres pays, comme le Royaume-Uni et les États-Unis, prennent des mesures pour empêcher la Russie de réaliser d'énormes profits, la Belgique est tout bonnement à la traîne. Nous constatons toujours que le gouvernement belge ne parvient pas à régler son propre secteur gazier. »

– Oleh Savytskyi, 2023

¹⁰² HCDH, Report of the Independent International Commission of Inquiry on Ukraine, 19 octobre 2023, A/78/540, <https://www.ohchr.org/sites/default/files/documents/hrbodies/hrcouncil/coiukraine/A-78-540-AEV.pdf>; HCDH, Report of the Independent International Commission of Inquiry on Ukraine (2023), https://www.ohchr.org/sites/default/files/documents/hrbodies/hrcouncil/coiukraine/A_HRC_52_62_AUV_EN.pdf; Report of the Independent International Commission of Inquiry on Ukraine (2022), <https://www.ohchr.org/en/documents/reports/a77533-independent-international-commission-inquiry-ukraine-note-secretary>

Le terminal de GNL à Zeebrugge et la société gazière belge Fluxys jouent un rôle crucial à cet égard. Yamal LNG avait besoin d'un port pour transférer le GNL de ses navires-citernes brise-glaces dans des navires-citernes ordinaires. En 2015, Fluxys a conclu un contrat de 20 ans avec Yamal LNG et construit un cinquième réservoir de stockage dans le port de Zeebrugge, uniquement pour transborder du gaz russe. De nouveaux accords conclus entre Fluxys et Yamal LNG en 2020 prévoient la mise à disposition de Yamal LNG d'une capacité de transbordement annuelle de 18,4 milliards de mètres cubes de gaz russe. Ce volume représente les trois quarts de la capacité de production de Yamal LNG.

Résultat : en 2022, 72 % de tous les transbordements de GNL russe réalisés dans l'UE ont eu lieu à Zeebrugge. Et le gaz russe transbordé à Zeebrugge n'est même pas destiné au marché européen ! Selon les calculs de l'IEEFA, en 2021, pas moins de 89 % du GNL de Yamal/Sabeta ainsi transbordé à Zeebrugge ont fini sur le marché asiatique.¹⁰³

« En 2022, grâce au transbordement du LNG à Zeebrugge, le terminal russe de Yamal LNG a pu gagner près de trois milliards d'euros par la vente de gaz destiné à des marchés extérieurs à l'UE. Dans le même temps, Fluxys ne gagne que 50 millions d'euros par an. Novatek a donc réalisé d'énormes bénéfices tout en ne versant que peu de dividendes à Fluxys. En outre, la Russie a augmenté les taxes sur les exportations de GNL, ce qui contribue encore plus à financer la guerre qu'elle mène. »

– Oleh Savytskyi, 2023

D'autre part, le gaz russe est également importé et injecté dans le réseau gazier belge. Une grande partie est réexportée vers l'Allemagne, mais le gaz consommé en Belgique n'est pas totalement exempt de gaz russe.

Nous ne pouvons pas oublier l'importance du gaz dans le financement de la guerre menée par la Russie. Les nouvelles taxes russes récentes en sont la preuve : en novembre 2022, la Russie a introduit de nouvelles taxes pour faire face au coût de la guerre et pour contrer l'impact des sanctions. Le projet Yamal LNG a ainsi vu ses impôts passer de 20 à 34 %. D'après le ministère des Finances russe, cette mesure devrait rapporter environ 2,5 milliards de dollars en 2023.¹⁰⁴ Le fait de soumettre le gaz russe à des sanctions aurait donc un impact significatif, surtout quand on voit qu'au bout d'un an de guerre, les recettes russes provenant des exportations d'énergie ont diminué de moitié.¹⁰⁵

103 IEEFA, Belgian LNG terminal Zeebrugge supporting year-round Russian LNG supplies to non-European markets (2022), <https://ieefa.org/resources/belgian-lng-terminal-zeebrugge-supporting-year-round-russian-lng-supplies-non-european>

104 Upstream Online, Russia slaps higher taxes on oil and gas concerns (2022), <https://www.upstreamonline.com/production/russia-slaps-higher-taxes-on-oil-and-gas-concerns/2-1-1352870>

105 Financial Times, Russia's budget deficit soars as energy revenues slump by almost half (2023), <https://www.ft.com/content/3def31b3-ca3d-4d6b-8add-3008ac6dfb44>

Les compagnies gazières russes jouent également un rôle plus direct dans le financement de la guerre. En effet, elles participent au recrutement des soldats sous contrat ou des mercenaires en leur versant, en plus du salaire officiel versé par le gouvernement russe, un salaire supplémentaire. En rendant le métier de soldat plus attractif financièrement, le gouvernement russe peut éviter une mobilisation impopulaire, tout en évitant une charge supplémentaire visible pour le budget de l'État. Cette méthode est notamment utilisée par Novatek, l'actionnaire principal de Yamal LNG. Par l'intermédiaire de sa propre fondation Muzhestvo, dont le nom signifie « courage », Novatek double ainsi les salaires des soldats.¹⁰⁶

Novatek participe donc à l'organisation et au financement de la guerre menée par la Russie en Ukraine. La société française Total détient une participation de 19,4 % dans Novatek et de 20 % dans Yamal LNG. Elle achète également un quart du gaz de Yamal dans le cadre d'un contrat à long terme.¹⁰⁷

106 IStories, How the Russian Billionaires Provide Mercenaries to the Russian Army (2023), <https://storage.googleapis.com/istories/en/stories/2023/08/01/billionaires-mercenaries/index.html>

107 IEEFA, Belgian LNG terminal Zeebrugge supporting year-round Russian LNG supplies to non-European markets (2022), <https://ieefa.org/resources/belgian-lng-terminal-zeebrugge-supporting-year-round-russian-lng-supplies-non-european>

RUSSIE : L'INDUSTRIE GAZIÈRE MENACE LES NENETS, UN PEUPLE AUTOCHTONE



Russian pipeline crossing Nenets' traditional lands.

© Christophe Blitz

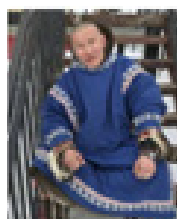
En 2022, le gaz russe représentait 12,6 % des importations totales de gaz belges. Une grande partie de ce gaz a été réexportée, mais elle est arrivée au terminal de GNL de Fluxys par le biais du contrat à long terme que Fluxys a conclu avec Yamal LNG.

Droits humains violés :

- Droit à la vie – article 6 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP)
- Droit au respect de la vie privée et familiale et du domicile – articles 17 & 23 du PIDCP
- Droit à la santé – article 12 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC)
- Droit à un environnement sain – article 6 du PIDCP et article 12 du PIDESC
- Droit à la terre utilisée pour la subsistance – article 11 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC)
- Droit à l'autodétermination, droit à la terre, droit au consentement libre, préalable et éclairé, droit à la restitution et à l'indemnisation – Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones

La péninsule de Yamal, qui fait partie de l'entité fédérale d'Okrug, se situe dans le nord de la Sibérie occidentale et est le théâtre d'une lutte permanente contre des conditions extrêmes. Sur cette terre gelée où la température descend en dessous de -50 °C, deux camps s'affrontent. En effet, on y trouve deux types de ressources sous la neige et la glace : le gaz et le lichen. Les chemins de l'industrie des combustibles fossiles et des communautés autochtones s'entrecroisent depuis la découverte faite par Gazprom en 1970. Maintenant que certains pensent que le permafrost recèle l'une des plus importantes réserves de gaz naturel inexploitées au monde, le patrimoine commun de l'humanité pourrait bien perdre l'un des derniers itinéraires de nomadisme, condamné par le développement des chemins de fer et des gazoducs. La durée de vie des combustibles fossiles est limitée, mais si les traditions ne sont pas maintenues sans discontinuer, elles disparaîtront à jamais.

Pour Albert Serotetto, du peuple autochtone des Nenets sur la péninsule de Yamal, c'est la survie de son mode de vie traditionnel qui est en jeu :



Albert Serotetto

« Un jour, j'étais en service avec mon père dans la toundra. Je fumais aux abords des gisements gaziers. Les grues et les bulldozers s'activaient. Petit à petit, les empreintes des rennes ont été recouvertes de sable jaune. Je me suis dit : « Si je ne pars pas étudier, ma famille va disparaître comme ces empreintes de rennes, et je ne pourrai pas l'aider ».

Le rôle de Fluxys dans le commerce du gaz de la péninsule de Yamal

Comme nous l'avons vu dans la précédente étude de cas russe, Fluxys et Yamal LNG ont conclu en 2015 un contrat de 20 ans pour le transbordement de près de 8 millions de tonnes de GNL par an.¹⁰⁸ La « plaque tournante belge » du gaz russe fait l'objet d'une attention croissante de la part des médias. Ceux-ci soulignent le « record absolu d'importation de gaz liquéfié russe » en 2022 et s'interrogent sur la position de Fluxys qui se retranche derrière la règle de non-discrimination, laquelle l'empêcherait de résilier son contrat.¹⁰⁹ À l'heure actuelle, le terminal gazier de Zeebrugge accueille des navires-citernes qui transportent du gaz de la péninsule de Yamal destiné aux marchés asiatiques, mais ce gaz approvisionne également la Belgique. La part du gaz russe a quadruplé entre 2019 et 2022.¹¹⁰ Fluxys et les fournisseurs d'énergie qui utilisent le terminal belge sont responsables des préjudices causés aux

¹⁰⁸ Fluxys, Annual report (2021), https://www.fluxys.com/-/media/project/fluxys/public/corporate/fluxyscom/documents/fluxys-belgium/corporate/tyndp/2021/tyndp_flux_be_lng_2021_2030_en_external.pdf

¹⁰⁹ RTL, Le port de Zeebrugge épinglé pour être une plaque tournante du gaz russe (2023), <https://www.rtl.be/actu/belgique/societe/le-port-de-zeebrugge-epingle-pour-etre-une-plaque-tournante-de-gaz-russe/2023-03-24/article/536378> & The Brussels Times, Zeebrugge LNG Terminal indirectly funds Russian war effort (2023), <https://www.brusselstimes.com/411720/zeebrugge-lng-terminal-indirectly-funds-russian-war-effort>

¹¹⁰ Greenpeace Belgique, Il est grand temps de parler du gaz (2023), https://www.greenpeace.org/static/planet4-belgium-stateless/2023/02/add54128-greenpeace-il_est_grand_temps_de_parler_du_gaz.pdf

communautés de l'Arctique et des Nenets.¹¹¹ Le projet de Yamal LNG réduit la capacité des Nenets à s'adapter au changement climatique et social en polluant leur environnement, en exerçant une pression accrue sur la toundra et en limitant leur capacité à se déplacer et à nourrir leurs troupeaux, ce qui a un impact direct sur leurs principaux moyens de subsistance et sur leur droit à la sécurité alimentaire, à l'économie et à la santé.

L'expansion du gaz russe viole les droits des populations autochtones

Dans le district de Yamal, 70 % de la population est constituée d'autochtones, dont la moitié sont des nomades qui vivent de l'élevage de rennes.¹¹² Le mode de vie de ces nomades semble n'avoir pas changé depuis mille ans : vivant toujours dans la toundra, qu'ils et elles parcourent, les Nenets vendent et échangent des peaux et de la viande de renne contre des produits de base (pain, thé, pétrole, combustible, etc.), s'habillent de vêtements faits à la main, parlent la langue de leurs ancêtres, et vivent toujours dans des tentes traditionnelles appelées « Tchoum ».

Toute leur identité, leurs traditions et leur vie économique dépendent de l'élevage des rennes, la taille de leur troupeau étant un élément important de la richesse et du prestige de la famille.¹¹³ La vie des populations Nenets est menacée par les compagnies gazières qui explorent les zones plus élevées, bien drainées, de la toundra pour y développer des infrastructures de transport.¹¹⁴

Albert poursuit : il a vu l'extraction du gaz, et toutes ses conséquences, se développer sur sa presqu'île.

« C'est impensable que l'on puisse continuer. » « Il y a plein d'éleveurs qui vont disparaître. La fermeture va provoquer la mort et la misère. Les gens vont tomber dans l'alcoolisme car ils n'auront rien à faire. Ils ne sauront pas quoi faire de leur vie. Ils n'auront rien à faire en ville et en plus ils n'auront pas de logement. Ils vont être comme des SDF. »

La concurrence accrue pour les ressources foncières est la plus grande menace pour la culture pastorale, vu que la capacité des éleveurs-euses à s'adapter aux conditions climatiques changeantes dépend fortement de leur mobilité géographique. Les modalités de mise en œuvre et d'exploitation de l'extraction pétrolière et gazière ignorent souvent les besoins locaux et les pratiques locales relatives à l'utilisation des terres par les populations qui vivent de l'élevage de rennes.¹¹⁵

¹¹¹ Fluxys, Terminal GNL de Zeebrugge : les transbordements sous le contrat à long terme avec Yamal ont commencé (2020), https://www.fluxys.com/fr/press-releases/fluxys-belgium/2020/20200107_press_long_term_contract_started

¹¹² Morgounova Schwalbe, D., Multinationales, Yamal LNG project report, (2016) p. 12, https://multinationales.org/IMG/pdf/yamal_lng_project_report_schwalbe_final_web.pdf

¹¹³ Ibidem

¹¹⁴ Ibidem

¹¹⁵ Ibidem

La législation visant à créer un espace de dialogue entre les populations autochtones, les compagnies gazières et l'État présente de nombreuses lacunes, ce qui montre que les populations autochtones ont grand besoin de participer efficacement au processus de prise de décision.¹¹⁶ Les seules personnes informées sont celles qui sont formellement inscrites. L'inscription se fait en fonction de l'organisation des clans, ce qui exclut les éleveurs·euses qui ne font pas partie d'un clan ou qui ne sont pas inscrit·es. Toute tentative de protestation contre la destruction de la péninsule de Yamal est vaine, en raison de la corruption de l'État : « Que l'on se plaigne ou non, cela ne change rien. Même lorsque les gens disent quelque chose, personne ne les écoute. Ils [Les dirigeants] continuent à faire ce qu'ils ont toujours fait. Ils ne pensent qu'à se remplir les poches. »¹¹⁷

En fait, le projet de Yamal LNG a détruit des centaines d'hectares de pâturages, sans véritable compensation ou dédommagement. « On a promis aux gens des maisons en pierre, mais ils doivent se contenter de maisons en panneaux ; on leur a promis des passages pour permettre aux rennes de franchir les gazoducs, mais ces passages ont été mal placés ; on leur a promis des installations pour le recyclage des déchets, mais jusqu'à présent, ils n'en ont pas vu la couleur. À la place, l'approche adoptée semble se résumer à chasser les gens de leur territoire, soit en tuant leurs rennes soit en les chassant de leurs terres. »¹¹⁸

Enfin, Albert ajoute :

« Il n'y a même pas de poissons dans les lacs. Comment faire sans revenus ? Cela créera des problèmes sociaux graves. Le mode de vie nomade est en danger. »

En Russie, les fuites de méthane font dégeler le sol sous les pieds des rennes et des populations autochtones

Peu après l'élection de Poutine en 2000, l'Arctique est revenu à l'ordre du jour politique. En 2013, le projet de production de GNL de Novatek sur la péninsule de Yamal a été achevé, dans le but d'assurer la sécurité du pays et de ses frontières ainsi que le développement de l'Arctique. Ce projet comprend à la fois l'extraction du gaz et son transport vers l'UE. En outre, un gazoduc de 100 km, le port et l'aéroport international de Sabetta, des logements pour le personnel et des navires-citernes brise-glace pour transporter le GNL ont été construits.¹¹⁹ Le gazoduc de Yamal est tristement célèbre pour ses nombreuses fuites de méthane sur ce vaste territoire, selon les données satellitaires de l'Agence spatiale européenne.¹²⁰ Le gazoduc de Yamal parcourt plus de 2000 km, de la Russie à l'Allemagne en passant par le Belarus et la Pologne.¹²¹

116 Ibidem

117 Ibidem

118 Ibidem

119 Navrenteva, N., Energy Policy in the Arctic : Yamal LNG in Russian International and domestic political agenda (2020), <https://popups.uliege.be/2593-9483/index.php?id=137#tocto1n2>

120 Reuters, Satellites reveal major new gas industry methane leaks (2020), <https://www.reuters.com/article/uk-climatechange-methane-satellites-insi-idUKKBN23W3KM>

121 Reuters, Satellites reveal major new gas industry methane leaks (2020), <https://www.reuters.com/article/uk-climatechange-methane-satellites-insi-idUKKBN23W3KM>

La Russie peut exploiter le gaz arctique grâce à des sociétés occidentales

Des sociétés européennes détiennent des parts dans le projet de Yamal LNG et ont signé des contrats à long terme avec celui-ci, comme la société française TotalEnergies ou TechnipFMC. Mais les deux entreprises de dragage belges Jan De Nul et Deme, qui ont construit le port de Sabetta, sont également responsables de la mise en œuvre de la diligence raisonnable.¹²² L'excuse invoquée par Fluxys pour se dédouaner est la suivante : « [ils] gèrent l'infrastructure [...] et c'est tout ». Mais refiler la patate chaude au maillon suivant de la chaîne, c'est justement tout le contraire de la diligence raisonnable.¹²³ Au vu de la guerre en Ukraine, on peut se demander pourquoi des entreprises européennes comme Fluxys ne font pas l'objet de sanctions économiques. En outre, l'Agence nationale ukrainienne pour la prévention de la corruption a récemment ajouté Fluxys à sa liste de commanditaires internationaux de la guerre.¹²⁴ Notamment sous la pression d'activistes ukrainien·nes qui plaident en ce sens depuis un certain temps, comme Oleh, dont on peut lire le témoignage dans l'autre étude de cas russe.

122 Navrenteva, N., Energy Policy in the Arctic : Yamal LNG in Russian International and domestic political agenda (2020), <https://popups.uliege.be/2593-9483/index.php?id=137#tocto1n2>; De Tijd, Baggergroep DEME voor strafrechter in Russisch omkoopdossier na klacht Jan De Nul (2023), <https://www.tijd.be/politiek-economie/belgie/economie/baggergroep-deme-voor-strafrechter-in-russisch-omkoopdossier-na-klacht-jan-de-nul/10496687.html>

123 L'Echo, Pourquoi Fluxys tient tant à son contrat de gaz russe de l'Arctique, <https://www.lecho.be/entreprises/energie/pourquoi-fluxys-tient-tant-a-son-contrat-de-gaz-russe-de-l-arctique/10377124.html>

124 Greenpeace Belgique, L'Ukraine place Fluxys sur la liste des sponsors de guerre internationaux (2023), <https://www.greenpeace.org/belgium/fr/communique-de-presse/55399/lukraine-place-fluxys-sur-la-liste-des-sponsors-de-guerre-internationaux/>

ROYAUME-UNI : L'EXPORTATION DE GNL AMÉRICAIN ET QATARI SOUS PAVILLON BRITANNIQUE, ET L'EXPANSION DE L'EXPLOITATION DU GAZ DE LA MER DU NORD



Culzean Gas Platform in the North Sea

© Marten van Dijk / Greenpeace

En 2022, 10 % des importations de gaz de la Belgique étaient attribuables au gaz britannique de la mer du Nord. Ce gaz arrive dans notre pays par le gazoduc de Fluxys Interconnector, qui relie la Grande-Bretagne à Zeebrugge, et par le gazoduc BBL, qui la relie aux Pays-Bas.

Droits humains violés :

- Droit à la vie – article 6 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP)
- Droit au respect de la vie privée et familiale et du domicile – articles 17 & 23 du PIDCP
- Droit à la santé – article 12 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC)
- Droit à un environnement sain – article 6 du PIDCP et article 12 du PIDESC

« Le gaz naturel importé au Royaume-Uni est inextricablement lié aux conséquences humaines du changement climatique, de la pollution toxique et de la perte de biodiversité subie par les communautés qui vivent là où le gaz est extrait. On ne peut pas le nier. »

- Baskut Tuncak, ancien Rapporteur spécial des Nations unies sur les substances toxiques et les droits humains

Selon les données d'Eurostat, les importations de gaz britannique représentaient un quart des importations totales de gaz en Belgique. Dans notre pays, ce gaz a été salué et présenté comme un gaz britannique permettant aux Belges de se chauffer en temps de crise. En juillet 2022, la ministre belge de l'Énergie, Tinne Van der Straeten, a encore rendu visite à son homologue britannique, Kwasi Kwarteng, pour mettre en avant la coopération énergétique entre les deux pays.¹²⁵

Mais en réalité, cela fait longtemps que le Royaume-Uni n'est plus la superpuissance gazière qu'il était il y a quelques dizaines d'années¹²⁶, sa propre production de gaz ne représentant plus que 40 % de l'approvisionnement en gaz du pays.¹²⁷ Les 60 % restants sont constitués d'importations en provenance d'autres pays, essentiellement du gaz arctique norvégien, du gaz de schiste américain et du gaz qatari, réexportés de l'autre côté de la Manche comme du gaz britannique. Ainsi, le président américain Biden a récemment annoncé que les exportations de GNL américain vers le Royaume-Uni doubleraient dans le cadre de l'approvisionnement énergétique européen, pour réexporter ce gaz vers la Belgique, entre autres.¹²⁸

Les importations de gaz britannique se font par le gazoduc Interconnector jusqu'à Zeebrugge et par le gazoduc BBL jusqu'aux Pays-Bas. Tous deux appartiennent à Fluxys. Dans ces gazoducs de Fluxys, les différents gaz sont mélangés en une masse anonyme, puis ils sont réceptionnés à Zeebrugge sous pavillon britannique. Les violations des droits humains commises en Norvège, aux États-Unis et au Qatar qui lui sont associées sont donc perdues dans les statistiques énergétiques qui le présentent comme du « gaz britannique ». Si l'origine du gaz est ainsi occultée, son impact reste bien réel et douloureux pour les communautés sames, de la côte du golfe du Mexique, et du Qatar, où il est extrait. Toute importation de gaz britannique par le biais du gazoduc de Fluxys s'accompagne des violations des droits humains associées au gaz norvégien, américain et qatari.

125 Site web de la ministre de l'Énergie, Tinne Van der Straeten, Van der Straeten verzekert goede (inter) connecties in Londen (2022) https://www.tinnevanderstraeten.be/van_der_straeten_verzekert_goede_inter_connecties_in_londen

126 Webber, C., The evolution of the Gas Industry in the UK, <http://members.igu.org/old/gas-knowhow/publications/igu-publications/mag/april10/pages%20198-220.pdf>

127 Calculs de Greenpeace à partir de données du gouvernement britannique, https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/1181288/ET_4.2_AUG_23.xlsx et https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/1181290/ET_4.4_AUG_23.xlsx

128 AP News, US to boost natural gas exports to UK in energy partnershi (2022), <https://apnews.com/article/biden-british-politics-united-states-europe-climate-and-environment-13ba11cb978180731a636d57a35dc4a9>

Même le gaz britannique de la mer du Nord n'est pas exempt de violations des droits humains

Si l'extraction du gaz au Royaume-Uni a essentiellement lieu en mer du Nord¹²⁹, où personne ne vit, cela ne signifie pas que ce gaz est exempt de violations des droits humains.

En 2021, l'Agence internationale de l'énergie a déclaré que le monde devait renoncer à forer de nouveaux puits de pétrole ou de gaz s'il fallait que le système énergétique mondial atteigne l'objectif « net zéro » d'ici 2050.¹³⁰ Une étude récente estime même¹³¹ que 60 % des réserves de pétrole et de gaz doivent rester dans le sol si l'on veut encore avoir ne serait-ce qu'une toute petite chance de limiter le réchauffement de la planète à 1,5 °C, comme le stipule l'Accord de Paris. Le Secrétaire général des Nations unies, António Guterres, a notamment déclaré en 2022 :

« On présente parfois les activistes climatiques comme des personnes dangereuses et radicales, mais ce sont les pays qui augmentent leur production de combustibles fossiles qui sont vraiment dangereux et radicaux. Investir dans de nouvelles infrastructures pour les combustibles fossiles est une folie sur le plan moral et économique. »¹³²

C'est dans ce contexte que ces dernières années, le gouvernement britannique a délivré des centaines de nouvelles licences pour la prospection pétrolière et gazière.¹³³ Cette expansion massive des énergies fossiles a été qualifiée d'incompatible avec la lutte contre le réchauffement climatique par un consensus scientifique¹³⁴, mais elle a été fièrement annoncée par le gouvernement britannique. Une récente étude de Greenpeace UK a montré que ces nouveaux gisements n'aideront pas à lutter contre la crise énergétique à court terme, ne feront pas baisser les prix et n'aideront pas l'économie à aller de l'avant, mais mettront en péril les objectifs climatiques du Royaume-Uni.¹³⁵

¹²⁹ Goffey, G., Gluyas, J., et Schofield, N., UK oil and gas fields : an overview (2020), <https://www.lyellcollection.org/doi/10.1144/m52-2019-48>

¹³⁰ AIE, IEA : Renewables should overtake coal 'within five years' to secure 1.5C goal (2021), <https://www.carbonbrief.org/iea-renewables-should-overtake-coal-within-five-years-to-secure-1-5c-goal/>

¹³¹ Welsby, D., et coll., Unextractable fossil fuels in a 1.5°C world (2021), <https://www.nature.com/articles/s41586-021-03821-8>

¹³² Carbon Brief, Factcheck : Why banning new North Sea oil and gas is not a 'Just Stop Oil' plan (2023), <https://www.carbonbrief.org/factcheck-why-banning-new-north-sea-oil-and-gas-is-not-a-just-stop-oil-plan/>

¹³³ UK Government, Hundreds of new North Sea oil and gas licences to boost British energy independence and grow the economy (2023), <https://www.gov.uk/government/news/hundreds-of-new-north-sea-oil-and-gas-licences-to-boost-british-energy-independence-and-grow-the-economy-31-july-2023>

¹³⁴ Carbon Brief, New fossil fuels 'incompatible' with 1.5C goal, comprehensive analysis finds (2022), <https://www.carbonbrief.org/new-fossil-fuels-incompatible-with-1-5c-goal-comprehensive-analysis-finds/>

¹³⁵ Greenpeace UK, Media briefing : Labour's proposal to stop new oil and gas (2023), <https://www.greenpeace.org.uk/resources/media-briefing-labours-proposal-to-stop-new-oil-and-gas/>

Lyndsay Walsh, conseillère climatique d'Oxfam,
a commenté cette situation dans De Standaard :

« Pomper davantage de combustibles fossiles en mer du Nord équivaut à briser les objectifs climatiques de la Grande-Bretagne avec un boulet de démolition. »¹³⁶ Ces nouvelles licences mettent en péril la transition énergétique de la Grande-Bretagne et condamneront le pays à une expansion de l'extraction pétrolière et gazière pendant des décennies.

Pour lutter contre le changement climatique, pas d'exploitation de nouveaux gisements de pétrole et de gaz en mer du Nord

Les émissions de carbone et le changement climatique ont un impact considérable sur nos écosystèmes. Elles polluent l'air, entraînent des températures extrêmes qui provoquent des épisodes de sécheresse et des vagues de chaleur, et entraînent une élévation du niveau de la mer qui provoque des inondations. Les conséquences du changement climatique ont des effets délétères sur de nombreux droits humains fondamentaux tels que les droits à la vie, à la santé, à la sécurité alimentaire et à des moyens de subsistance adéquats.¹³⁷ Cet impact est visible lors de chaque nouveau phénomène météorologique extrême, entraînant la perte de vies humaines et des dommages aux cultures et aux biens. Si aucune mesure n'est prise, le changement climatique continuera d'entraîner la destruction des populations et de la planète, avec des violations persistantes des droits humains pour conséquence.

Comme dans le cadre du procès climat intenté par Urgenda aux Pays-Bas¹³⁸, le fait que le gouvernement britannique ne respecte pas ses engagements climatiques par cette expansion massive de l'exploitation des gisements de pétrole et de gaz constitue une violation de son devoir de diligence au titre des articles 2 et 8 de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH)¹³⁹.

Article 2 : Droit à la vie


Article 8 : Droit au respect de la vie privée et familiale

¹³⁶ RTBF, Royaume-Uni : l'annonce de nouvelles licences pétrolières et gazières provoque un tollé, <https://www.rtbf.be/article/royaume-uni-l-annonce-de-nouvelles-licences-petrolieres-et-gazieres-provoque-un-tolle-11235202>

¹³⁷ Greenpeace International, What does climate change have to do with human rights (2018), <https://www.greenpeace.org/international/story/19885/what-does-climate-change-have-to-do-with-human-rights/>

¹³⁸ Climate case chart, Urgenda v. Netherlands, <https://climatecasechart.com/non-us-case/urgenda-foundation-v-kingdom-of-the-netherlands/>

¹³⁹ CEDH, Convention européenne des droits de l'homme, https://www.echr.coe.int/documents/d/echr/Convention_FRA



Le gouvernement britannique a l'obligation de protéger ces droits contre la menace bien réelle du changement climatique, en vertu de la CEDH et du PIDCP. Et pourtant, le gouvernement britannique ouvre la voie à l'exploitation de ces nouveaux gisements, malgré le consensus scientifique selon lequel elle est incompatible avec l'objectif de 1,5 °C. En cette période de crise climatique et d'augmentation du coût de la vie et de l'énergie – des crises qui interagissent –, les gouvernements britanniques successifs ont misé sur le développement des énergies fossiles.

PAYS-BAS : TREMBLEMENTS DE TERRE À GRONINGEN (GRONINGUE)



Protest Groningen bij bezoek Kamp

© Marten Van Dijk / Milieudefensie

Les importations de gaz réellement extrait aux Pays-Bas ont pratiquement cessé. La Belgique importe encore du gaz « néerlandais », mais celui-ci est presque entièrement constitué de gaz de schiste américain, de GNL du Qatar, de gaz norvégien et de gaz d'autres origines. Par contre, elle se chauffe depuis des années avec du gaz extrait à Groningen. Il est donc pertinent de mesurer son impact sur le plan humain. En 2022, 12,75 % du gaz livré à la Belgique provenaient des Pays-Bas, mais seulement 2,9 % étaient issus de la production néerlandaise.

Droits humains violés :

- Droit à la vie – article 6 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP)
- Droit au respect de la vie privée et familiale et du domicile – articles 17 & 23 du PIDCP
- Droit à la santé et au développement sain de l'enfant – article 12 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC)
- Droit à un environnement sain – article 6 du PIDCP et article 12 du PIDESC

« On ne se rend pas compte de ce que c'est que de devoir, année après année, faire le tour de sa maison pour constater de nouveaux dégâts après chaque séisme. On fait comme si c'était normal. [...] Mais en réalité, quand votre maison n'est plus sûre, toutes vos perspectives d'avenir s'effondrent. Nous allons peut-être devoir déménager, démolir et reconstruire notre maison, ou emménager dans un logement provisoire. »¹⁴⁰

– Annemarie Heite, 2022

Pendant de nombreuses années, les Pays-Bas ont été l'un des principaux fournisseurs de gaz de la Belgique, mais ce ne sera bientôt plus le cas, avec l'arrêt de la production de gaz à Groningen. Cependant, voilà un exemple révélateur des problèmes liés à l'extraction et à la consommation de gaz.

Le coût environnemental de l'industrie gazière néerlandaise

En 1959, la découverte d'une importante poche de gaz à Slochteren, un village de l'entité de Groningen, a marqué le début de la production gazière aux Pays-Bas. L'État néerlandais a alors fondé la Nederlandse Aardolie Maatschappij (NAM), dans laquelle Shell et ExxonMobil ont également des participations. Depuis le début de son exploitation en 1963, ce gaz a généré plus de 430 milliards d'euros, dont plus de 80 % au profit de l'État néerlandais et le reste pour Shell et ExxonMobil.¹⁴¹ Mais son exploitation a aussi causé bien des malheurs aux personnes qui vivaient au-dessus de cette poche de gaz. Depuis le début, près de 80 % du gaz de la poche ont été extraits, ce qui représente quelque 2 300 milliards de mètres cubes, soit environ 4,6 Gt d'émissions de CO₂.¹⁴²

« En cas de dégâts importants, une équipe arrive assez rapidement pour intervenir ; c'est arrivé à une certaine époque, et c'est encore plus fréquent aujourd'hui. Très souvent, la solution passe par la démolition ou par la mise en place d'un soutènement. Ensuite, ces gens repartent. On se retrouve donc avec une maison détruite, une ruine, ce que personne ne souhaite, ou bien avec une maison qui tient debout grâce à des béquilles. Chaque jour, en rentrant chez soi, on se dit : "Ce n'est pas acceptable. Ma maison est foutue. Elle ne me tombera pas sur la tête aujourd'hui, mais qui sait si ça ne finira pas par arriver ? Que se passera-t-il alors ?" »¹⁴³

– Frouke Postma-Doornbos, 2022

140 Audition publique d'Annemarie Heite (2022), https://www.tweedekamer.nl/sites/default/files/atoms/files/20220701openbaar_verhoor_heite_parlementaire_enquete_aardgaswinning_groningen.pdf

141 Conclusion et recommandations Rapport de la commission d'enquête parlementaire sur l'extraction du gaz naturel à Groningen, Livre 5 : chapitres thématiques, justification et annexes (2023) p. 1596, <https://www.tweedekamer.nl/Groningen/rapport>

142 Calculs de Greenpeace Belgique, basés sur : Kjell Kühne, Big numbers for bold activists : A quick method for estimating potential emissions of fossil fuel projects, Energy Research & Social Science 79 (2021), <https://doi.org/10.1016/j.erss.2021.102172>

143 Audition publique de Frouke Postma-Doornbos, (2022), https://files.tweedekamer.nl/sites/default/files/2022-09/20220926%20Openbaar%20verhoor%20Postma-Doornbos_parlementaire%20enquetecommissie%20aardgaswinning%20Groningen.pdf

Dès le départ, on savait que l'extraction du gaz causerait un affaissement du sol. Toutefois, on s'attendait à ce qu'il soit si progressif qu'il ne causerait aucun dommage. Durant les 20 premières années, il n'y a pratiquement pas eu de tremblements de terre, bien que des vibrations aient été observées depuis 1976. Ce calme relatif fut bouleversé par le tremblement de terre d'Assen en 1986, qui a atteint une magnitude de 2,8 sur l'échelle de Richter. Mais la NAM a continué à minimiser le risque, et ce n'est qu'en 1993 qu'elle a reconnu le lien entre l'exploitation du gaz et les tremblements de terre à Groningen. Depuis, les tremblements de terre sont de plus en plus fréquents et de plus en plus violents. En 2012, un tremblement de terre d'une magnitude de 3,6 s'est produit près de Huizinge, ce qui a causé un sursaut dans la prise de conscience et la crainte du risque d'effondrement des maisons. Depuis 1991, 1 600 tremblements de terre se sont produits dans la province de Groningen. Environ un quart de ces séismes (367) étaient d'une magnitude de 1,5 ou plus.¹⁴⁴

Le coût humain des tremblements de terre face aux intérêts financiers du gouvernement néerlandais

Ces tremblements de terre se produisent à une profondeur beaucoup plus faible que les séismes naturels. Dès lors, une plus grande partie de l'énergie libérée atteint la surface, et les dégâts sont plus importants que ne le laisse supposer leur magnitude sur l'échelle de Richter.¹⁴⁵ Par conséquent, les dommages causés par les tremblements de terre se sont multipliés et le nombre annuel de déclarations de sinistres se compte en milliers, atteignant même 45 000 en 2022. Au total, à la fin 2022, 267 000 cas de dommages avaient été signalés, dont 85 000 concernaient des dommages répétés à un même bâtiment.¹⁴⁶ En septembre 2022, 880 maisons avaient déjà été démolies parce qu'elles n'étaient pas assez sûres, et l'on s'attend à ce qu'à terme, 3 300 maisons doivent être démolies.¹⁴⁷

Pendant ce temps, les tremblements de terre, les risques qui en découlent et les mesures pour y remédier rythment la vie quotidienne. Le rapport de la commission d'enquête parlementaire indique : « De plus, les tremblements de terre dessinent littéralement le paysage de la province. Les dégâts sont si importants que des villages entiers sont méconnaissables. D'innombrables maisons ont de nouvelles cheminées ou des états, certaines sont démolies et remplacées par de nouvelles constructions, d'autres ont des fissures réparées, mais qui restent visibles de l'extérieur. »¹⁴⁸ Le problème est d'autant plus difficile à gérer que la NAM et le gouvernement néerlandais ont d'abord minimisé le problème et tenté de limiter le nombre de demandes de dommages et intérêts par la mise en place de longues procédures. Le Conseil d'État a annulé les autorisations d'extraction en 2015. En 2017, la Cour a estimé que la responsabilité pénale de la NAM

¹⁴⁴ Groningers over gas, Livre 5 (2023) p. 1527, <https://www.tweedekamer.nl/Groningen/rapport>

¹⁴⁵ Groningers boven gas, Boek 1, p. 42-43.

¹⁴⁶ Groningers boven gas, Boek 1, p. 32.

¹⁴⁷ Groninger Bodem Beweging, Feiten en cijfers <https://groninger-bodem-beweging.nl/nieuws/feiten-en-cijfers/>

¹⁴⁸ Groningers boven gas, Boek 1, p. 26.

devait faire l'objet d'une enquête. En 2019, le gouvernement néerlandais a décidé de réduire rapidement la production de gaz. L'extraction du gaz de Groningen a cessé le 1^{er} octobre 2023.¹⁴⁹ Toutefois, les tremblements de terre se poursuivront encore pendant un certain temps, même après la fin de l'extraction du gaz, jusqu'à ce que le sol se stabilise à nouveau.

*« Que votre maison soit endommagée, c'est une chose. Mais ne pas savoir si vos enfants seront en sécurité si quelque chose se produit, c'est une toute autre histoire. [...] En fait, il y a un autre sujet que je n'ai pas encore vraiment osé aborder tellement il me pèse, c'est la santé mentale de nos enfants. [...] Nos fils ont passé leur adolescence dans un environnement très stressant, avec des parents très stressés. Chacun à leur manière, ils en subissent les conséquences bien réelles pour leur santé mentale. Notre fils cadet est gravement dépressif. Au début, nous n'en avons pas du tout conscience. [...] Lorsque l'on s'en aperçoit enfin, on se dit : j'ai échoué, j'ai échoué en tant que mère. Je me suis battue pour la maison, mais j'aurais dû me battre pour mon enfant ».*¹⁵⁰

– Frouke Postma-Doornbos, 2022

Les intérêts des personnes qui vivaient dans la zone d'extraction du gaz ont été structurellement ignorés, et les problèmes ont été minimisés pendant longtemps. La NAM a longtemps tenté de limiter les indemnités. Encore à l'heure actuelle, pour les habitant·es de la zone concernée, l'obtention d'une indemnité ou de mesures de sécurité a tout d'un chemin de croix administratif. Le différend permanent entre la population et le gouvernement sur l'interprétation des conditions de vie adéquates et des normes pour un environnement sûr montre à quel point il est difficile d'obtenir une protection correcte de la part de l'État, malgré les conséquences évidentes en matière de droits humains.

En outre, la NAM applique en matière de sécurité des normes très différentes de celles de la population. « Une maison étayée pour éviter qu'elle ne s'effondre est considérée comme sûre selon sa définition technique de la sécurité. On est loin de la notion de sécurité telle que la conçoivent les personnes qui vivent à Groningen, pour qui la sécurité consiste, à juste titre, à pouvoir occuper un logement en toute sécurité. Une maison étayée vous rappelle constamment que vous n'êtes pas en sécurité, et ne contribue pas du tout à votre sentiment de sécurité à la maison. En outre, les maisons ne sont renforcées que jusqu'à un niveau de sécurité connu sous le nom de « *quasi-effondrement* ». Cela veut dire que l'on ne dispose que d'une demi-heure après un fort séisme pour quitter son logement en toute sécurité. »¹⁵¹

149 Administration d'État néerlandaise, <https://www.rijksoverheid.nl/onderwerpen/gaswinning-in-groningen/afbouw-gaswinning-groningen>

150 Audition publique de Frouke Postma-Doornbos, (2022), https://files.tweedekamer.nl/sites/default/files/2022-09/20220926%20Openbaar%20verhoor%20Postma-Doornbos_parlementaire%20enquetecommissie%20aardgaswinning%20Groningen.pdf

151 Groningers boven gas, Boek 1, p. 55

Ces conditions de vie sont donc une source permanente de stress et ont un impact considérable sur la santé de la population. Des problèmes de santé liés au stress directement imputables à la problématique des tremblements de terre ont été constatés chez plus de 10 000 riverain·e·s. Ces problèmes découlent tant du sentiment d'insécurité lié aux dégâts subis par les maisons que du parcours du combattant à effectuer pour être indemnisé.¹⁵²

La Commission des droits de l'homme de l'Organisation des Nations unies a donc demandé instamment aux Pays-Bas de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité physique et le bien-être mental de la population locale ainsi que la sécurité de leurs habitations, d'indemniser les victimes de manière adéquate et d'assurer une participation et une consultation significatives des personnes concernées par la gestion de l'extraction du gaz.¹⁵³

152 Université de Groningen, Induced earthquake damage enormous impact on health and perceived safety (2018), <https://www.rug.nl/news/2018/01/earthquake-damage-enormous-impact-on-health-and-perceived-safety>; <https://www.groningsperspectief.nl/publicaties/>

153 CDH, Concluding observations on the fifth periodic report of the Netherlands, CCPR/C/NLD/CO/5, (2019), <https://www.ohchr.org/en/documents/concluding-observations/ccprcnldco5-human-rights-committee-concluding-observations-fifth>




CONCLUSION

Les violations des droits humains sont monnaie courante dans l'industrie des combustibles fossiles, y compris dans le secteur gazier. Malgré le large éventail de violations mentionnées dans ce rapport, il est impossible de faire retentir les voix des millions de personnes affectées par les chaînes d'approvisionnement de l'industrie gazière. Il peut s'agir du désespoir d'une communauté qui n'a pas accès à des recours juridiques, de la peur des victimes d'un nouveau tremblement de terre, de l'incertitude du lendemain ou de l'anxiété d'une femme qui se demande si son enfant pourra mener une vie saine dans une zone rurale où les perspectives d'emploi sont probablement plus grandes que dans l'industrie des combustibles fossiles, pour ne citer que quelques exemples.

Les communautés touchées, les personnes vivant dans des régions reculées de notre planète et la société civile ont les yeux rivés sur le cadre de vigilance relatif à la durabilité des entreprises de l'UE. Malgré une législation importante et progressiste des Nations unies ou de l'OCDE, la majorité des entreprises refusent encore obstinément d'écouter les voix qui réclament le droit à une vie digne. Le futur cadre exigera des entreprises qu'elles respectent les droits humains, y compris dans leur chaîne de valeur, et ce, même en dehors du territoire de l'UE. L'application du principe de diligence raisonnable et le recensement des incidences négatives sur les droits humains et l'environnement, leur prévention si elle est encore possible ou leur atténuation et leur arrêt lorsqu'elles produisent déjà leurs effets, devraient conduire au respect des droits et obligations inscrits dans les conventions internationales relatives aux droits humains et à l'environnement.

Qu'il s'agisse d'entreprises qui importent du gaz pour le vendre sur le marché intérieur de l'UE, comme TotalEnergies et Shell, ou d'entreprises qui contribuent à l'organisation de ce marché ou qui fournissent des infrastructures gazières, comme Fluxys, toutes devront désormais se conformer aux obligations découlant de la diligence raisonnable. Les violations des droits humains recensées dans ce rapport font partie des incidences négatives que ces entreprises doivent maintenant recenser et contre lesquelles elles doivent prendre des mesures appropriées. Les parties prenantes dont les témoignages ou les récits sont inclus ici sont précisément celles que ces entreprises doivent identifier et inclure dans leurs actions correctives.



Enfin, il convient de noter que l'industrie des combustibles fossiles et son impact sur notre planète et notre climat sont en contradiction totale avec le droit à un environnement sain et durable. Le GIEC souligne depuis des années qu'il est urgent d'agir pour réduire radicalement les émissions de gaz à effet de serre et y mettre totalement fin à court terme. L'application à l'industrie des combustibles fossiles d'un sérieux cadre de vigilance devrait donc conduire à la planification de son retrait progressif et de la cessation de ses activités, de manière concrète et honnête.